



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

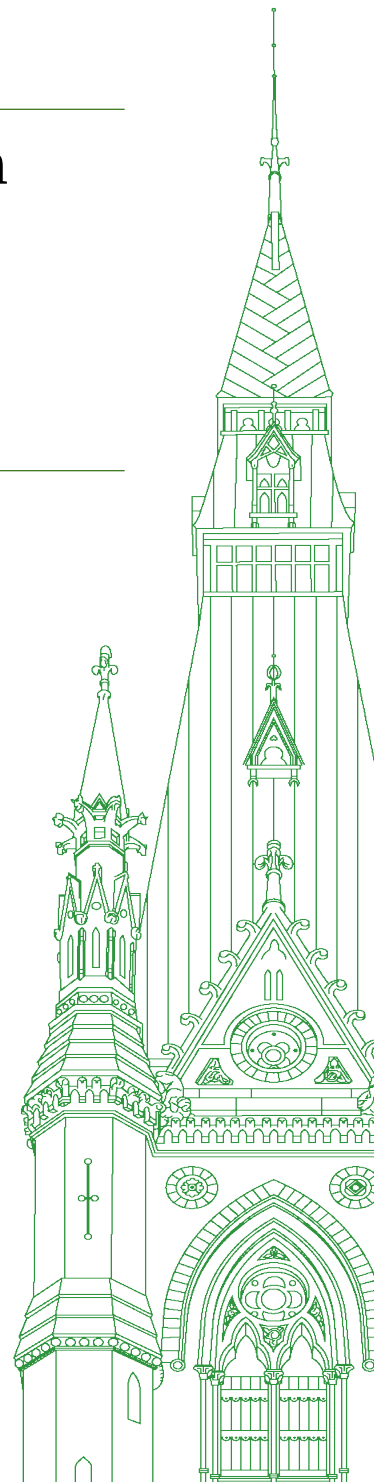
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 047

Le mercredi 23 septembre 2026

Présidente : Dominique Vien



Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 23 septembre 2026

• (1630)

[Français]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchamins—Lévis, PCC)): J'ouvre maintenant la séance.

Bienvenue à la 47^e réunion du Comité permanent de la condition féminine.

Le Comité reprend l'étude des refuges pour femmes et des logements de transition.

Comme à l'habitude, les députés peuvent participer en personne ou avec l'application Zoom.

Voici quelques petites consignes. Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Si vous êtes dans la salle et que vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous utilisez l'application Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ».

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le français, l'anglais ou le parqué. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Alors, s'ils ont besoin de l'interprétation, je leur demande de prendre un moment dès maintenant pour choisir leur canal et ajuster leur oreillette. Ainsi, quand des questions leur seront posées ou qu'ils auront besoin de parler, ils n'auront pas à jouer avec leur appareil. Le temps passe vite, à ce comité.

Avant d'accueillir les témoins, j'aimerais faire une mise en garde. Nous allons discuter de sujets délicats qui pourraient vous heurter. Si tel est le cas, je vous invite à nous en faire part par l'entremise de notre chère greffière, et on pourra alors vous assister. En effet, ce n'est pas toujours très jojo, ce que nous entendons ici, à ce comité.

J'ai aussi une chose à vous demander avant de présenter nos invités. Mme Mary Hannaburg a distribué des documents, dont certains ne sont qu'en anglais. Ils n'ont pas été traduits. De plus, l'ensemble des documents n'ont pas fait l'objet d'une vérification linguistique. M'autorisez-vous quand même à vous les distribuer? La greffière va quand même s'assurer, comme d'habitude, de faire traduire et réviser les documents. Puis, nous allons vous les envoyer par courriel. Si ça vous convient tous, nous allons faire les choses comme ça.

Des députés: D'accord.

La présidente: Également, je vous informe que notre collègue Mme Larouche est prise actuellement à la Chambre. Alors, nous

avons convenu — je pense que c'est la volonté de tout le monde — de lui permettre de prendre son tour de parole un peu plus tard dans la réunion.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à tous les témoins.

D'abord, nous recevons Mme Sandy Torres, chercheuse à l'Observatoire québécois des inégalités. Ensuite, du St. Felix Centre, nous accueillons Brian Harris, directeur général. Enfin, du Kanesatake Health Center, nous accueillons Mary Hannaburg, spécialiste du soutien en santé mentale et des traumatismes.

Madame Hannaburg, je vous cède la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Mary Hannaburg (spécialiste du soutien en santé mentale et des traumatismes, The Kanesatake Health Center Inc.): Bonjour.

[Le témoin s'exprime en mohawk.]

[Français]

Voici ce que j'ai dit.

[Traduction]

Je me présente. Je m'appelle Mary Hannaburg. Je viens de la communauté de Kanesatake, et je travaille dans le domaine de la santé mentale et des dépendances pour le centre de santé de Kanesatake.

Je travaille au Centre de santé de Kanesatake. J'en suis à ma 30^e année. J'ai commencé à travailler comme représentante en santé communautaire pendant un an et demi, puis le poste de travailleuse de soutien en santé mentale s'est ouvert et je l'ai accepté. C'est ce que je fais, ainsi que des interventions, des interventions en situation de crise, des présentations sur la santé mentale et le bien-être, en plus de soutenir les femmes en situation de crise. Une partie de ce travail consiste à s'occuper des femmes victimes de violence conjugale et de violence familiale, ainsi que des hommes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, et de l'itinérance. C'est ce à quoi je travaille.

Voici les données démographiques de notre communauté. Le nombre total de personnes inscrites auprès des Mohawks de Kanesatake s'élève à 3 268. Nous sommes situés dans la province de Québec. Nous sommes sur un territoire fédéral, mais ce sont les Mohawks qui y résident.

Nous avons un système de conseil de bande au niveau administratif qui est un peu neutre, parce qu'il y a un déséquilibre à corriger. J'espère que cela se fera bientôt. Nous avons une administration en ce moment. Avec tout le respect que je vous dois, je ne parlerai pas de cette difficulté, parce que c'est au niveau politique.

Ce que j'aimerais dire, c'est que nous vivons en vase clos en ce moment. Il n'y a pas beaucoup de projets en cours.

Nous avons une crise sur les bras, parce que nous avons besoin de logements. Nous avons besoin de refuges. Nous avons besoin de maisons de transition. De plus, notre communauté est mixte. Il y a des Indiens inscrits et non inscrits en raison de la Loi sur les Indiens et de la discrimination qu'elle présente encore aujourd'hui. Cela n'a pas cessé.

Il y a un projet de loi à la Chambre des communes qui a franchi l'étape de la deuxième lecture et qui a été renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Il est bloqué là parce que le Comité a prorogé pour l'été, et il y revient maintenant. C'est maintenant un obstacle pour nous, parce que les femmes et leurs enfants qui ne peuvent pas avoir leur statut n'ont pas accès aux services.

Sur l'une des feuilles que je vous distribue, il y a un communiqué de Services aux Autochtones Canada, qui a également été traduit en français, qui dit que vous avez besoin du numéro à 10 chiffres. Si vous avez besoin de voir un psychologue et que vous n'avez pas votre numéro de bande, vous ne pouvez pas être vu. On ne peut pas obtenir de services pour certaines choses. Vous pouvez demander des services médicaux, parce que les médecins provinciaux vous traiteront, mais vous ne pouvez pas avoir accès à tous les autres services. C'est triste à dire, mais c'est ce qui se passe de nos jours.

Le nombre de personnes touchées dans cette catégorie s'élève actuellement à 1 194. Ces personnes et leur famille n'ont pas accès aux services. C'est 63,54 % des personnes qui sont bloquées. Il s'agit d'une inégalité entre les sexes. Nous parlons des déterminants de la santé, et Santé Canada y a adhéré, mais essentiellement, il ne l'a pas fait.

Je tiens à dire qu'il y a beaucoup de choses qui... Il y a la distance par rapport aux refuges adaptés à la culture. Je vous ai donné une carte de tous les emplacements au Québec, et ils sont éloignés. Souvent, les victimes de violence et de violence conjugale ne veulent pas quitter leur communauté, parce qu'elles doivent déjà quitter leur maison, puis elles doivent quitter leur famille et leurs enfants doivent quitter leurs amis.

Nous avons de la violence. Il y a des statistiques. Elles sont inexactes, parce que ce ne sont pas tous les cas qui sont signalés. Nous ne faisons pas beaucoup confiance à la Sûreté du Québec et au gouvernement provincial en raison de la protection de la jeunesse et du retrait des enfants de leur foyer, de sorte que les gens ne signalent pas ces incidents.

Nous avons des enfants qui ont des besoins spéciaux. Parfois, lorsqu'ils vont dans un refuge à l'extérieur de la communauté, on ne peut pas les accueillir, que ce soit en raison de leur TDAH ou de l'autisme, ou simplement parce que les places sont limitées.

● (1635)

Nous avons besoin de personnel formé, de services de police et de sécurité. Nous n'avons pas de service de police...

[Français]

La présidente: Je suis très désolée de devoir vous couper la parole, madame Hannaburg.

[Traduction]

Mary Hannaburg: ... et pas de première ligne.

Merci.

[Français]

La présidente: Je vous remercie de votre présentation. Je dois être assez stricte sur le temps, puisque nous avons plusieurs témoins à entendre.

Madame Torres, vous avez la parole pour cinq minutes.

Sandy Torres (chercheuse, Observatoire québécois des inégalités): Merci beaucoup.

Je m'appelle Sandy Torres et je suis chercheuse sociologue à l'Observatoire québécois des inégalités.

Avant de commencer, mesdames les députées, madame la greffière, au nom de toute l'équipe, je veux vraiment vous remercier de cette invitation à comparaître.

Je me permets une brève mise en contexte pour situer mon propos.

L'Observatoire québécois des inégalités est un organisme à but non lucratif basé à Montréal, au Québec. Notre équipe se compose d'une douzaine de personnes et notre mission consiste à produire et à démocratiser des connaissances sur différentes formes d'inégalités au Québec dans le but de sensibiliser un large public et d'éclairer la prise de décision.

Aujourd'hui, je souhaiterais surtout porter à votre attention deux éléments issus d'une recherche récente effectuée avec mon collègue M. Geoffroy Boucher, qui est économiste. Ce projet a été mené en partenariat avec six directions de santé publique de la province, ainsi qu'avec la Société d'habitation du Québec. Ces partenaires ont souhaité mettre en lumière l'éventail des coûts du manque d'actions durables en matière de logement dans un contexte de crise du logement.

Le premier élément est le suivant: le manque de logements abordables et de qualité est associé à la violence conjugale, dont les victimes, comme on le sait, sont principalement des femmes. D'abord, les difficultés financières exposent les gens à un risque plus élevé de vivre de la violence conjugale, même si aucune catégorie socioéconomique n'est épargnée. L'inabordabilité des logements exacerbe ce stress financier, ce qui peut générer des tensions. Alors, il y a la question du coût trop élevé, mais il y a aussi la question du simple manque de logements, qui peut amener des familles à occuper des habitations délabrées, ou bien à cohabiter dans des espaces trop petits.

Justement, le surpeuplement est une source de divers problèmes de santé. Il peut entraîner des troubles de la santé mentale et des perturbations du sommeil et générer des tensions, autant de circonstances qui sont susceptibles de mener à des actes violents.

Sur la base de ce constat, nos analyses statistiques montrent que vivre dans un logement de taille insuffisante est associé à un risque supplémentaire de vivre de la violence conjugale. Nous avons même estimé que ce risque était 7,8 % plus élevé par rapport aux personnes qui vivent dans un logement de taille convenable.

La question du logement fait partie des solutions pour réduire la violence entre partenaires intimes. C'est le premier point que je voudrais souligner.

Le deuxième élément que nos travaux mettent en évidence, c'est l'importance pour les femmes qui cherchent à quitter une relation violente d'avoir accès à une diversité d'options d'hébergement et de logement abordable. En effet, le manque d'accès représente un frein majeur à la sortie d'une relation violente, surtout pour les personnes à faible revenu.

J'aimerais vous présenter une autre statistique. Nos analyses révèlent que les personnes qui se considèrent comme étant très pauvres ont une probabilité 59 % plus élevée d'avoir songé à quitter le domicile en raison d'une violence subie, mais de ne pas l'avoir fait. Les données ne permettent pas de savoir pourquoi ces personnes ne l'ont pas fait, mais on peut soupçonner que le manque de moyens financiers tient un rôle important dans cette renonciation.

Quant aux femmes qui quittent une relation violente, le manque de logements abordables et de qualité va les précariser davantage. Certaines vont habiter des logements de mauvaise qualité, voire non sécuritaires. D'autres vont vivre de l'instabilité résidentielle jusqu'à vivre de l'itinérance cachée ou visible. Les expériences de violence conjugale sont une cause avérée d'itinérance chez les femmes.

En conclusion, j'aimerais souligner brièvement que les politiques d'habitation font partie des leviers déterminants pour améliorer les conditions de vie dans plusieurs domaines à la fois. Cela dit, il ne faut pas non plus oublier que la violence conjugale consiste en un rapport de domination d'un individu sur un autre qui s'exerce très majoritairement au détriment des femmes. Ça implique donc aussi d'agir à la racine, en amont, sur les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes, par exemple en réduisant les écarts de revenu et les écarts de richesse, pour faire en sorte que chaque femme dispose de son autonomie financière.

• (1640)

La présidente: Je vous remercie, madame Torres. Ce sera votre mot de la fin pour cette première présentation.

Bonjour, monsieur Harris. La parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Brian Harris (directeur général, St. Felix Centre): Bonjour. Je suis directeur général du St. Felix Centre, à Toronto, en Ontario.

Mesdames, je vous remercie de m'avoir invité à participer à la réunion et à parler de l'expérience du St. Felix Centre dans le cadre de vos discussions sur le système qui soutient les femmes et les filles en situation d'itinérance au Canada. Je suis reconnaissant envers le Comité et le gouvernement libéral fédéral du Canada de consacrer du temps et des ressources à la collecte de renseignements supplémentaires sur ce sujet extrêmement important.

Lorsqu'il s'agit de l'itinérance au Canada, les femmes sont confrontées à des difficultés particulières. Elles risquent davantage d'être victimes d'agressions physiques et sexuelles. De plus, elles assument bien plus souvent la responsabilité de s'occuper de leurs enfants en parallèle. En outre, la triste réalité est que le nombre de femmes en situation de détresse est probablement bien plus élevé que ne l'indiquent les données de notre système. En raison de problèmes systémiques, les femmes sont moins enclines à signaler les mauvais traitements et à demander de l'aide. Les femmes se retrouvent également de manière disproportionnée dans des situations où elles doivent choisir entre leur sécurité physique et la sécurité de leurs enfants ou l'itinérance. La crise des drogues toxiques qui sévit actuellement aggrave tous ces autres problèmes et crée des obs-

tacles supplémentaires qui empêchent les femmes d'accéder à des services.

À l'origine, notre organisme était axé sur les femmes. Il y a plus de 85 ans, les Sœurs féliciennes ont fondé ce qui allait devenir le St. Felix Centre. À l'époque, l'objectif était de répondre aux besoins des femmes à la fin de la Grande Dépression. Bien que notre champ d'action se soit élargi au fil du temps, répondre aux besoins particuliers des femmes est resté au cœur de la mission de notre organisme.

Nous gérons des refuges, ainsi qu'un programme de logements de transition, en plus d'offrir des logements supervisés permanents. Bien que nous préconisions tout particulièrement que l'essentiel de l'attention et des investissements soit consacré au logement permanent, il n'en demeure pas moins qu'il devrait y avoir davantage d'espaces réservés aux femmes et aux filles dans les refuges et les logements de transition. Nos refuges sont mixtes. Nous sommes bien conscients que cela peut susciter des préoccupations pour les femmes en ce qui a trait à la sécurité et à l'accessibilité. En revanche, notre programme de logements de transition est réservé aux femmes. Cela nous permet d'adopter une approche différente dans la prestation de nos services.

Bien que je comprenne que l'étude de votre comité porte principalement sur les refuges et les logements de transition, je tiens à dire que le St. Felix Centre a également eu la chance de pouvoir participer au très bon programme fédéral de logement des libéraux, que l'on appelait l'Initiative pour la création rapide de logements, qui a été mis en place pendant la pandémie de COVID-19. Nous avons fourni le terrain pour le projet de développement, mais le gouvernement fédéral a fourni les fonds qui étaient essentiels pour que le projet de logements puisse voir le jour. En partenariat avec la municipalité et le gouvernement provincial, nous avons pu construire 31 logements supervisés à loyer indexé sur le revenu destinés aux femmes, dont celles qui ont des enfants. La disponibilité de fonds de capital et le caractère urgent inhérent à l'Initiative pour la création rapide de logements nous ont permis de passer, en seulement 24 mois, de la démolition du bâtiment existant à l'accueil de nos premières locataires.

Maisons Canada offre l'occasion de tirer parti du succès obtenu par le gouvernement fédéral dans la création de logements supplémentaires destinés aux femmes. Nous espérons que notre expérience et nos résultats avérés dans la création rapide de logements inciteront le gouvernement à continuer d'investir de façon significative dans tous les types de solutions de logement. Nous souhaiterions également que le gouvernement fédéral collabore avec le gouvernement provincial pour garantir que, parallèlement à la construction de logements rendue possible par Maisons Canada, des ressources tout aussi importantes soient consacrées aux programmes de soutien. Offrir des logements à loyer indexé sur le revenu avec services de soutien constitue le meilleur moyen d'aider les femmes marginalisées à se sortir de l'itinérance et de faire en sorte qu'elles disposent des ressources nécessaires pour conserver leur logement.

Nos collectivités sont confrontées à des problèmes complexes. Il est indéniable que l'ampleur des besoins en services de soutien est considérable partout. Les refuges et les logements de transition peuvent jouer un rôle important, et c'est d'ailleurs le cas. Cependant, nous avons pu constater par nous-mêmes que lorsque l'on offre des ressources sous forme de financement en capital et qu'on lève des obstacles comme des restrictions de zonage, il est possible de mettre en œuvre rapidement et de manière efficace des projets de logements permanents — des projets qui constituent la véritable solution à l'itinérance.

Je vous remercie encore une fois d'avoir invité le St. Felix Centre à participer à votre réunion et à la discussion.

• (1645)

[Français]

La présidente: Vous êtes très discipliné, monsieur Harris. Merci beaucoup.

Alors, c'est maintenant le temps de discuter avec les députés. Nous commencerons par les députées conservatrices.

Madame DeRidder, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

La conversation que nous avons aujourd'hui revêt une importance capitale, et j'ai hâte d'y contribuer en posant quelques questions au deuxième tour.

Cependant, j'aimerais utiliser mon temps de parole aujourd'hui pour donner avis de deux motions. Elles se rapportent aux politiques qui ont une incidence sur la sécurité des femmes et des filles, leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles. Je tiens à préciser très clairement que ces motions visent à examiner les politiques elles-mêmes et leurs répercussions, et à veiller à ce que les expériences des femmes et des filles fassent partie de la discussion et des témoignages recueillis ici au Comité.

La première motion porte sur la présence d'athlètes biologiquement masculins dans les sports féminins.

Les femmes et les filles se battent depuis des générations pour l'égalité des chances dans le sport. Pour de nombreuses athlètes féminines, la participation à un sport de compétition implique des années d'entraînement, d'énormes investissements financiers et de lourds sacrifices personnels. C'est bien plus que se présenter pour concourir. Il y a la sélection au sein d'une équipe, les récompenses, les progrès, le financement des activités sportives, les bourses d'études et les occasions de pratiquer un sport à un niveau supérieur.

Je crois que le Comité a une occasion unique d'entendre les personnes touchées et d'examiner ce que ces politiques canadiennes signifient pour les femmes et les filles. On pense notamment à l'équité de la compétition, la sécurité physique et les répercussions émotionnelles et psychologiques potentielles sur les athlètes qui estiment que leurs chances sont compromises. Il doit y avoir un équilibre entre l'inclusion, la sécurité, l'équité concurrentielle et l'égalité des chances.

Sur ce, je vais lire la première motion aux fins du compte rendu.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité mène une étude sur l'impact des politiques régissant la participation des athlètes biologiquement masculins aux sports féminins, en accordant une attention particulière:

- a. à l'équité et à l'intégrité de la compétition dans les catégories sportives féminines;
 - b. les répercussions sur les femmes et les filles qui ont consacré des années d'entraînement et des ressources financières au sport de compétition, notamment en ce qui concerne leurs perspectives d'évolution, les récompenses, la sélection au sein des équipes, le financement sportif et les bourses d'études;
 - c. les répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques potentielles sur les femmes et les filles qui estiment que leurs chances de participer à des compétitions, d'être reconnues ou de progresser pourraient être affectées par la participation d'athlètes de sexe biologique masculin aux catégories sportives féminines;
 - d. les expériences des femmes et des jeunes filles qui ont fait part de leurs préoccupations concernant l'équité dans la compétition, la vie privée, la sécurité ou l'accès aux espaces sportifs réservés aux femmes;
 - e. l'impact des politiques actuelles sur la participation, la fidélisation et le développement à long terme des femmes et des jeunes filles dans le sport;
 - f. les points de vue des athlètes féminines, des entraîneurs, des parents, des organisations sportives, des professionnels de la santé physique et mentale, des chercheurs et des athlètes transgenres;
 - g. les approches internationales et canadiennes visant à concilier l'inclusion, la sécurité, l'équité dans la compétition et l'égalité des chances dans le sport;
- et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

La deuxième motion que je présente aujourd'hui concerne les hommes biologiques dans les établissements fédéraux pour femmes.

Les femmes incarcérées se trouvent déjà dans une position vulnérable, et la décision de savoir qui peut être hébergé dans un établissement pour femmes peut avoir des conséquences majeures sur leur sécurité, leur sûreté et leur vie privée. Je suis certaine que nous avons tous vu les manchettes récemment. Nous demandons au Comité d'enquêter pour savoir si ces établissements tiennent compte des condamnations antérieures et des antécédents criminels des délinquants, ainsi que de la nature des circonstances entourant l'approbation. Le Comité doit également examiner les incidents impliquant de la violence, des agressions sexuelles, du harcèlement, des menaces ou d'autres problèmes de sécurité, ainsi que les expériences et les préoccupations des femmes qui sont incarcérées dans des établissements où des hommes biologiques sont présents.

Je pense qu'il est important que nous comprenions vraiment comment nos politiques actuelles sont appliquées et que les femmes directement touchées aient l'occasion de faire entendre leur expérience au Comité.

Sur ce, je vais lire la deuxième motion aux fins du compte rendu.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité mène une étude sur la sûreté, la sécurité, la vie privée et les droits des femmes incarcérées dans les établissements pénitentiaires fédéraux, en accordant une attention particulière aux politiques et pratiques de Service correctionnel Canada concernant le placement et le transfert de personnes incarcérées qui s'identifient comme femmes et qui sont détenues dans des établissements pour femmes; que cette étude examine:

• (1650)

- a. les critères et le processus décisionnel utilisés par Service correctionnel Canada pour déterminer si une personne incarcérée doit être placée ou transférée dans un établissement pour femmes;
- b. les considérations relatives à la santé, à la sûreté, à la sécurité et à la vie privée prises en compte lors de la prise de ces décisions;
- c. si les condamnations antérieures d'une personne incarcérée, ses antécédents criminels et la nature des circonstances dans lesquelles ces infractions ont été commises sont examinés et pris en compte avant d'approuver un placement ou un transfert vers un établissement pour femmes;

d. le nombre de demandes de placement ou de transfert vers des établissements pour femmes, le nombre de demandes approuvées, rejetées ou retirées, ainsi que le nombre de personnes incarcérées par la suite transférées hors des établissements pour femmes;

e. les incidents impliquant des actes de violence, des agressions sexuelles, du harcèlement, des menaces ou d'autres problèmes de sécurité concernant des personnes incarcérées transgenres hébergées dans des établissements pour femmes;

f. les expériences et les préoccupations des femmes incarcérées dans des établissements où sont hébergées des personnes incarcérées, y compris leur accès à des mécanismes appropriés de plainte, de signalement et de recours;

g. l'interprétation par le gouvernement de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi canadienne sur les droits de la personne en ce qui concerne les droits, la sécurité, la vie privée et la sûreté des femmes incarcérées...

• (1655)

[Français]

La présidente: Je dois vous interrompre, madame DeRidder, puisque les six minutes sont déjà écoulées.

Nous allons maintenant passer aux députées libérales.

Madame Ménard, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bienvenue, monsieur Harris, madame Torres et madame Hannaburg. Je suis désolée: nos collègues prétendent que ce sujet leur importe, mais elles utilisent leur temps de parole pour parler d'autres choses. Je vous remercie beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui. C'est un sujet important, les refuges et les maisons de transition. Au Québec, on appelle ça les MH1 et les MH2. Nous sommes à la fin de notre collecte de témoignages.

Je vais commencer par vous, monsieur Harris.

Vous avez mentionné certaines barrières à l'accélération de la construction de refuges et de maisons de transition. Avec la création de Maisons Canada, cette agence fédérale qui est investie en la matière — voyons si vous trouvez que ce sont les bons chemins —, pensez-vous que c'est une des voies intéressantes à explorer, d'un point de vue gouvernemental, pour accélérer la construction de refuges, notamment pour femmes?

[Traduction]

Brian Harris: Oui, si on réservait des fonds dans le cadre de Maisons Canada à la construction de refuges supplémentaires dédiés aux femmes qui sont en situation d'itinérance, ce serait une excellente façon de procéder. Il ne faut toutefois pas perdre de vue le fait que la priorité doit être accordée à de l'hébergement permanent et des options permanentes.

Il y a des milliers et des milliers de femmes itinérantes à Toronto en ce moment. Je suis certain que si elles avaient le choix entre un refuge mixte et un refuge réservé aux femmes, elles choisiraient un refuge réservé aux femmes.

Oui, je crois que cela serait une excellente façon de procéder.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Ce n'est pas quelque chose qui existe et qui est nommé ainsi, mais rêvons plus loin: il y a les refuges et les maisons de transition, soit les MH1 et les MH2, mais, si on imaginait une solution MH3, qu'est-ce qui soutiendrait le plus les femmes qui, avec grand courage, décident de fuir la violence conjugale, afin qu'elles puissent entrevoir un avenir plus stable?

Avec votre expertise, comment pouvez-vous enrichir l'étude du Comité? Qu'est-ce qui serait à considérer?

[Traduction]

Brian Harris: Je préconiserais le modèle que nous avons réalisé en partenariat avec le gouvernement fédéral l'an dernier, en juillet 2025, dans le cadre de l'ancienne initiative pour la création rapide de logements, et qui a permis d'accélérer la construction de logements destinés précisément aux femmes et aux femmes ayant des enfants, avec à la clé des suppléments au loyer proportionnés au revenu ainsi que des services de soutien. On peut ainsi avoir un bâtiment dédié aux femmes et doté de personnel 24 heures sur 24, où elles peuvent avoir de la stabilité et un espace permanent et sûr pour vraiment se concentrer sur leur rétablissement et la reconstruction de leur vie après avoir fui toutes ces situations horribles auxquelles elles ont été exposées.

Je recommanderais donc de reproduire ce type de programme aussi souvent que possible.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci.

Vous en avez parlé, madame Hannaburg, mais, du point de vue de la sensibilité culturelle, qu'est-ce qui doit être pris en compte lorsqu'on développe des ressources sur le territoire que vous représentez?

[Traduction]

Mary Hannaburg: Oui, absolument, c'est possible de le faire. Un modèle a été proposé, et il vient de la ville de Plattsburgh, dans lequel on a adopté une approche holistique. La religion en fait partie, mais nous pourrions supprimer cet élément et y intégrer l'aspect culturel. Nous pourrions avoir du personnel formé issu de la communauté.

Les gens de notre communauté peuvent rester dans la communauté, mais il n'y a pas de sécurité en ce moment. Nous vivons dans un no man's land. Tout est permis. Il y a eu des meurtres. Il n'y a pas d'agents de police. Il n'y a aucune sécurité. Il y a un vide actuellement.

Il faut être très prudents, mais en même temps, nous avons besoin de ces ressources. Les gens hésitent à aller à l'extérieur de la communauté, car on leur dit parfois: « On ne peut prendre que deux enfants. Vous en avez trois? Désolé, mais vous devez en confier un à un membre de votre famille. » La mère dit non, mais c'est le genre de choix qu'on nous demande de faire.

Pour ce qui est de la pertinence culturelle, nous avons des personnes qui connaissent nos traditions, qui utilisent nos remèdes traditionnels, qui comprennent les familles et qui comprennent la dynamique des traumatismes multigénérationnels, comme les rafles, la DPJ ou l'invasion de Kanesatake en 1990. Peu importe de quoi il s'agit, les effets se sont transmis de génération en génération.

Nous avons besoin aussi d'aide pour les hommes, pour qu'ils guérissent avec leurs familles tous ensemble. Nous devons non seulement nous concentrer sur les femmes et leur sécurité, mais aussi aider les familles toutes entières par une approche holistique. C'est ce dont nous avons besoin.

• (1700)

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Est-ce qu'il me reste du temps, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste 43 secondes.

Marie-Gabrielle Ménard: Ce ne sera peut-être pas suffisant, mais commençons.

Madame Hannaburg, vous avez parlé du non-choix qui se présente parfois aux femmes. Si on décide de fuir une situation de violence conjugale, cela veut dire quitter sa communauté. On comprend donc qu'il y a des femmes qui font le choix de rester dans une situation de violence.

[Traduction]

Mary Hannaburg: Certaines d'entre elles ne veulent pas en parler, parce qu'elles se disent que les services de protection de la jeunesse vont intervenir et leur retirer leurs enfants. C'est arrivé. Nous l'avons vu par le passé. La question est de savoir où elles iront: à Akwesasne, qui est assez loin, ou dans un refuge à Montréal, alors qu'elles viennent d'une zone rurale? Cela veut dire retirer leurs enfants de leur cercle, de leur école et de tout le reste. Cela perturbe tout leur...

Il est vraiment difficile de faire ce choix.

[Français]

La présidente: Ce sera votre mot de la fin, madame Hannaburg. Le rôle de présidente est très ingrat. Je suis obligée de couper de très bons échanges.

Madame Larouche, vous êtes de retour. Nous sommes bien contents de vous avoir parmi nous. Ça va vite pour vous.

Vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie mon collègue de Mirabel, Jean-Denis Garon, d'être venu ici gentiment, le temps que je fasse un discours à la Chambre.

Je remercie aussi les témoins d'être là. J'ai lu un peu sur ce qu'ils font. C'est un peu particulier. En toute transparence, j'avoue que je n'ai pas entendu toutes leurs déclarations préliminaires, mais je m'étais quand même renseignée au préalable.

Alors, merci beaucoup, madame Hannaburg, d'être présente parmi nous.

Je vais poser mes premières questions à Mme Torres.

Je vous remercie de tout le travail que vous faites dans le contexte où cette étude se poursuit, qui explique l'importance de celle-ci. Je suis bien contente de pouvoir revenir sur le sujet de la rencontre d'aujourd'hui, parce que c'est un sujet plus brûlant d'actualité en ce moment.

Entre la fin et la reprise des travaux parlementaires, des chiffres ont été publiés au mois de juillet. Ils démontraient qu'il y avait une hausse de l'itinérance, particulièrement chez les femmes âgées, qui n'arrivent tout simplement plus. On pourrait donc revenir sur la question particulière des femmes âgées, mais on parle aussi beaucoup, dans cette étude, de la capacité d'accueil des maisons d'hébergement. Or, comme on le sait, une maison d'hébergement, par définition, ce n'est pas un logement permanent.

Est-ce qu'une partie du problème de capacité d'accueil vient du fait que des femmes qui seraient prêtes à quitter une maison d'hébergement n'ont pas d'autre logement abordable où aller?

Si vous avez aussi des mots particuliers à dire sur la situation des femmes âgées, je vous laisserais répondre à ces questions.

Sandy Torres: Effectivement, il y a des femmes qui ne quittent pas une relation violente pour toutes sortes de raisons. Toutefois, il y a sûrement, parmi ces raisons, le manque d'options de logement à prix abordable qui respectent leurs capacités financières. Ça fait sans doute partie des raisons pour lesquelles des femmes restent prisonnières d'une relation violente.

Au Québec, il y a eu un dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible. Il y a des chiffres récents qui datent de 2025-2026, mais il y a aussi des chiffres de 2022 qui sont un peu plus détaillés. Il n'y a pas encore de chiffres détaillés plus récents. Les chiffres plus détaillés du dénombrement qui a eu lieu en 2022 nous apprennent que le conflit avec un conjoint ou une conjointe est l'un des motifs les plus importants de perte du logement chez les femmes. Ça précipite certaines femmes dans des situations d'itinérance.

Ensuite, concernant les femmes âgées, je n'ai pas vraiment de données plus précises, si ce n'est le fait que les études qu'on a pu mener sur l'itinérance montrent que les visages de l'itinérance se diversifient beaucoup. À présent, il y a plus de femmes, plus de personnes âgées, hommes et femmes, et plus de familles aussi.

De plus, ces études montrent que, même si on construit davantage de logements et qu'il y a davantage de logements disponibles à la location — c'est quand même un fait —, ces logements ne sont pas encore abordables et accessibles financièrement aux personnes qui ont de faibles revenus. Les taux d'inoccupation, qui représentent la proportion de logements disponibles à la location, sont encore très bas pour les loyers qui sont les moins chers. Alors, on construit beaucoup, on augmente l'offre, mais l'obstacle de l'inabordabilité persiste et fait que des femmes sont prisonnières de situations violentes et que celles qui décident de quitter leur domicile n'ont pas d'option décente pour se loger.

• (1705)

Andréanne Larouche: Je vais vous relancer là-dessus.

Vous avez soulevé la question du dénombrement et de la difficulté d'avoir des chiffres, particulièrement sur les femmes en situation d'itinérance. J'ai participé à une table ronde, récemment, avec des gens qui reçoivent des services de SOS Dépannage, chez moi, à Granby. On a tenu à m'inviter à échanger avec des gens qui viennent chercher des services. De nombreuses femmes ont expliqué que, lorsqu'elles ont décidé de finalement quitter leur domicile, elles faisaient face à l'itinérance ou à la nécessité d'aller chercher de l'aide alimentaire.

Donc, c'est très difficile pour ces raisons. Certaines vont peut-être aussi tenter d'être dans une forme d'itinérance cachée, en allant chez des amis, par exemple. Certaines vont peut-être même tenter de se loger en échange de services. Des femmes d'un certain âge ont même indiqué qu'elles avaient parfois dû, pour avoir un lit et un endroit où rester, accepter certaines conditions, disons.

Comment le fait que ce dénombrement est difficile peut-il influencer notre analyse des besoins réels en matière de logement?

À cette même table ronde, les gens m'ont aussi dit que les logements qui se construisaient — il y en a beaucoup qui se construisent par chez nous — ne répondaient pas à leurs besoins financiers.

Pouvez-vous me répondre en moins de 30 secondes?

Sandy Torres: C'est sûr que les chiffres dont on dispose ne représentent que la pointe de l'iceberg. C'est déjà très préoccupant, et ce n'est qu'une petite partie de la situation.

La présidente: C'était votre mot de la fin, chère madame. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entreprendre une deuxième série de questions.

Madame Robertts, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins. Nous vous sommes très reconnaissants du travail très nécessaire que vous faites.

Ma première question s'adresse à Mme Hannaburg.

Vous avez parlé de logement. On nous en parle constamment. J'en entends parler dans ma circonscription. J'en entends parler quand je parle à des survivantes de la violence entre partenaires intimes et à des survivantes de la traite des personnes. Je suis un peu confuse, alors vous pourriez peut-être m'aider.

Le gouvernement libéral a promis de construire 500 000 logements. Il s'est engagé à les construire. Selon la SCHL, les nouvelles estimations montrent qu'il faut augmenter ce nombre. Cela ne semble pas se produire. Les nouvelles estimations montrent que les mises en chantier au Canada doivent augmenter de 417 000 à 469 000 par année pour rétablir l'abordabilité aux niveaux d'avant 2020 d'ici 2036. Le gouvernement actuel prévoit toutefois qu'elles vont passer de plus de 250 000 à aussi peu que 212 000 d'ici 2028, et ce, à un moment où on s'attend à ce que la croissance démographique reprenne dans la plupart des grandes villes, ce qui entraînera une augmentation de la demande de logements et la nécessité d'en construire davantage.

Le rapport montre que les coûts de construction élevés et les conditions de financement difficiles font en sorte qu'il est plus ardu de construire de nouvelles maisons. La faiblesse des ventes de condominiums continue de décourager les nouveaux promoteurs d'en construire. La construction de logements a fortement chuté dans les grandes villes, comme Toronto, Vancouver, Ottawa et Montréal. Par rapport à l'année dernière, la pénurie de logements s'est accrue à Montréal et à Ottawa, et la situation ne s'est pas améliorée à Vancouver. Il s'agit d'un rapport de la SCHL.

Je vous ai entendu parler de femmes qui essaient de fuir, mais qui ont peur de le faire, parce qu'il n'y a pas assez de refuges ou pas assez de logements. Il y a une panoplie de problèmes: l'abordabilité, le financement, etc. Comment peut-on renverser la vapeur plus rapidement? Je comprends que le gouvernement parle de construire plus de logements, mais ce n'est pas ce qui se passe. Que suggérez-vous pour accélérer ce processus?

• (1710)

Mary Hannaburg: Ce que je peux dire, au fond, c'est qu'on ne voit pas beaucoup de développement dans notre région. Il faut rapprocher les services et les refuges de notre communauté. Nous sommes une communauté rurale, une petite communauté, et le fait est que nous sommes l'une des communautés où la violence est la plus élevée. Les femmes autochtones sont la population ciblée.

C'est ce que dit le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La situation est critique. Il faut régler ce problème.

Nous avons besoin de ces services. Nous en avons besoin depuis longtemps, mais le gouvernement se traîne les pieds. Il envoie de l'argent à l'extérieur du Canada. C'est sans doute nécessaire aussi, mais il faut commencer par les Premières Nations et la population autochtone ici.

Anna Roberts: Je ne veux pas vous interrompre, mais je suis d'accord avec vous. Vous savez quoi? Mes grands-parents m'ont appris que lorsque les choses vont bien pour nous, il faut aider les autres. Toutefois, charité bien ordonnée commence par soi-même. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mon autre question s'adresse à M..

Attendez. Je ne me souviens plus de son nom. Est-ce M. Harris?

Une voix: Oui.

Anna Roberts: Très bien. Désolée, j'ai eu un blanc. C'est l'âge.

Des voix: Oh, oh!

Anna Roberts: Vous avez dit avoir collaboré avec le gouvernement pour construire des logements. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi c'est le cas dans votre région, et pas dans celle de Mme Hannaburg?

Brian Harris: Je ne sais pas comment sont répartis les fonds entre les municipalités. Je sais que dans le cadre du dernier programme auquel nous avons participé, différentes municipalités ont reçu différents montants. Je ne connais pas les détails sur la façon de répartir des fonds.

Anna Roberts: Puis-je vous demander dans quelle circonscription ou dans quelle région vous vous trouvez?

Brian Harris: Nous sommes dans la circonscription de Spadina—Fort York, à Toronto, en Ontario.

Anna Roberts: Vous êtes à Toronto. Vous venez de répondre à ma question.

J'ai une dernière question pour vous, madame Hannaburg. On voit qu'une région reçoit du soutien, mais pas la vôtre. Je tiens à vous remercier de ce que vous faites, parce que c'est difficile. J'ai parlé à de nombreuses survivantes partout au pays. J'ai également parlé à des personnes...

[Français]

La présidente: Madame Roberts, je dois vous interrompre.

[Traduction]

Anna Roberts: Je suis vraiment désolée.

[Français]

La présidente: Vous ne l'êtes pas autant que moi.

Madame Lambropoulos, vous avez la parole pour cinq minutes.

Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Merci à tous nos témoins qui sont ici aujourd'hui pour parler de ce sujet très important.

Ma première question s'adresse à Mme Hannaburg.

Vous avez parlé de la Loi sur les Indiens et du fait qu'elle empêche de nombreuses femmes de votre communauté d'avoir accès aux soins dont elles ont besoin lors des épisodes de violence. Je me demande s'il y a une modification précise à la Loi sur les Indiens que vous recommanderiez et qui permettrait de remédier à ce problème ou de le résoudre.

Mary Hannaburg: Oui, tout à fait. Je vous remercie de poser cette question.

Oui, il y a le projet de loi S-2, qui passera à l'étape de la troisième lecture. Notre ministre, Mandy Gull-Masty, s'est traînée les pieds dans ce dossier — je suis désolée de le dire ainsi — et elle interprète mal ce que tout le monde dit. Toutes les nations du Canada, ou presque, disent que le projet de loi S-2 doit être adopté immédiatement.

C'est assez... On nous consulte depuis plus de 50 ans maintenant. C'est assez. Nous avons besoin d'égalité. Il faut éliminer ces obstacles afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent être traités sur un pied d'égalité et avoir accès à tous les services, qu'il s'agisse de consulter un psychologue, d'avoir accès à un refuge, à de l'aide financière, à l'éducation, etc. Ils sont bloqués. Si vous n'avez pas votre numéro de statut, vous êtes bloqués.

Nous sommes la seule race à qui le gouvernement dicte qui nous sommes en tant que peuple. Il faut que cela cesse. Ce qu'il nous fait subir, c'est un génocide, et je ne veux pas trop enfoncer le clou, mais c'est là le blocage. Quand on parle des obstacles à éliminer, c'en est un important pour aider les femmes. Elles pourront hériter de la maison familiale. Elles pourront avoir une maison, elles pourront en construire une ou en acheter une sur le territoire. Elles pourront vivre sur le territoire avec leur famille. Elles pourront être enterrées dans le cimetière avec leurs proches. C'est ce qui se passe pour nous dans nos communautés.

Nous avons besoin de sécurité dans nos communautés. Nous n'avons pas de services de police. Nous vivons dans un no man's land.

• (1715)

Emmanuella Lambropoulos: Je suis désolée, mais j'ai une autre question. Au sujet de ce que vous venez de dire, le fait qu'il n'y a pas de services de police ni de sécurité. Vous êtes dans une réserve, j'imagine.

Mary Hannaburg: Oui, il s'agit d'un territoire fédéral.

Emmanuella Lambropoulos: Si la communauté autochtone a le droit à l'autodétermination, quel rôle le gouvernement fédéral peut-il jouer sans s'immiscer dans cette autodétermination?

Mary Hannaburg: La Charte canadienne des droits et libertés nous garantit le droit de vivre dans nos communautés en sécurité, comme n'importe qui d'autre, comme n'importe quel autre Canadien dans cette salle ou ailleurs au pays. Nous n'avons pas ce luxe. Non. Nous entendons des coups de feu à 3 heures du matin et des tirs d'armes automatiques pendant que nos enfants et nos petits-enfants dorment. C'est ce qui se passe.

À l'heure actuelle, la communauté est laissée à elle-même, car il n'y a pas de services de police. Il n'y a pas de mesures de contrôle en place. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral sont au courant de la situation. Ils en ont été informés. Il n'y a aucune réglementation. Il y a des voitures qui roulent à toute vitesse sur le territoire à toute heure du jour et de la nuit. Vous avez de la chance si vous ne vous faites pas frapper en allant au magasin. On

ne laisse pas les enfants aller dans la rue. Ils ne peuvent pas aller à vélo. Il n'y a pas de trottoirs. Il faut toujours être sur nos gardes.

Il se passe des choses que je ne mentionnerai pas ici, mais je dis simplement qu'il faut assurer la sécurité. La Charte garantit notre droit à l'égalité. Il faut l'appliquer et il faut adopter le projet de loi S-2 avec les amendements du Sénat dès maintenant, et cesser de faire traîner les choses en longueur. On éliminera ainsi les obstacles.

Emmanuella Lambropoulos: Merci beaucoup.

Mary Hannaburg: Merci beaucoup. Je m'emporte un peu.

Emmanuella Lambropoulos: C'est tout à fait normal...

[Français]

Madame Torres, ma troisième question est pour vous.

Vous avez parlé d'options de logement pour les femmes à faible revenu qui fuient la violence, ainsi que pour leurs enfants. J'aimerais que vous m'en parliez davantage.

Pouvez-vous me dire quels sont les types d'options que nous pourrions aider à mettre en place?

Sandy Torres: En fait, je me base essentiellement sur la lecture de mémoires d'organismes de la société civile, sur des revues de littérature scientifique et sur d'autres études qualitatives et quantitatives qui font des recommandations.

Je sais que vous portez une attention particulière aux ressources d'hébergement, et il en faut. Il faut tout un continuum d'habitations qui répondent à des besoins différents...

La présidente: Merci beaucoup, madame Torres. Je ne veux pas avoir l'air de m'acharner sur vous, mais le temps est venu de passer la parole à quelqu'un d'autre.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci à vous aussi, monsieur Harris, pour votre contribution à l'étude de ce comité. J'ai oublié de vous nommer, tout à l'heure.

Madame Torres, je vais vous poser une question le plus brièvement possible, afin que vous ayez le temps de répondre.

J'ai envie qu'on parle de chiffres, maintenant. Il y a une autre nouvelle qui a retenu mon attention cet été: on a démontré que la prévention coûtait moins cher, en matière d'itinérance, comme dans beaucoup de choses, d'ailleurs. Lorsqu'une femme demeure plus longtemps dans une maison d'hébergement parce qu'elle ne trouve pas de logement, elle occupe une place qui ne peut pas être offerte à une autre femme.

Pouvez-vous nous donner une idée du coût d'une place en refuge, par jour ou par mois, comparativement au coût de soutenir cette même personne dans un logement social ou communautaire?

Sandy Torres: J'aimerais beaucoup pouvoir vous donner ces chiffres, mais je ne les ai pas. Cela donne des idées pour d'autres projets. Cependant, on sait qu'il faudrait faire de la prévention. Pourquoi ne le fait-on pas? C'est difficile à dire. Ce sont des investissements qu'il faut accepter de faire pour l'avenir. Nous gagnons tous à construire du logement social, par exemple. On n'en construit plus depuis des décennies et, aujourd'hui, on en subit les conséquences.

Andréanne Larouche: Rapidement, j'aimerais vous relancer là-dessus.

Dernièrement, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes a chiffré à 5 679 582 \$ le financement nécessaire pour 89 places supplémentaires reconnues en maison d'hébergement d'urgence. Ça équivaut à environ 63 816 \$ par place par année, à 5 318 \$ par place par mois ou à 175 \$ par place par jour. On n'est peut-être pas capable de chiffrer les économies qu'on pourrait réaliser en faisant de la prévention, mais on a une idée des demandes budgétaires de la Fédération.

Finalement, est-ce que ça ne coûterait pas moins cher à l'État de travailler en amont?

• (1720)

Sandy Torres: Ça coûterait moins cher à l'État, mais la durée des mandats est ce qu'elle est, et il faut quand même attendre un certain temps avant de récolter les fruits de ces investissements sociaux, qui sont certainement payants.

Andréanne Larouche: Je vous remercie, madame Torres, monsieur Harris et madame Hannaburg, de vos contributions à cette étude.

La présidente: Merci beaucoup, chère madame.

Madame Borrelli, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

En tant qu'infirmière autorisée, j'ai prodigué des soins de santé et je me suis occupée des blessures physiques d'enfants et de leurs mères qui avaient été victimes de violence. Le travail de nos témoins est tout simplement incroyable. Je ne sais pas si je pourrais le faire. Vous faites preuve de beaucoup de courage, et nous vous sommes très reconnaissants du travail que vous faites.

Madame Hannaburg, vous avez dit plus tôt que vous ne mentionneriez pas des choses qui sont innommables. Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il faut vraiment entendre toute l'horreur pour que le gouvernement s'en rende compte et agisse pour régler ces problèmes. Êtes-vous prête à nous en dire plus?

Mary Hannaburg: Je peux vous dire que nous ne sommes pas fiers de venir d'une communauté où l'on trouve des cadavres dans des fosses septiques. C'est très traumatisant pour la communauté.

Nous étions fiers, après 1990, d'être qui nous sommes, fiers de notre nation mohawk, de notre peuple, mais cette fierté commence à s'effriter. Elle en a pris un coup depuis qu'un jeune homme a été retrouvé mort, assassiné. C'est une réalité avec laquelle nous devons vivre. Cela ne nous rend pas fiers.

La personne qui a été tuée, et sa famille... C'était un très jeune homme. Il venait d'avoir 25 ans. La police s'occupe de l'enquête, mais c'est arrivé. Nous avons besoin de sécurité. Nous avons besoin de services de police, et nous en avons besoin depuis longtemps. C'en est assez de vivre ainsi.

Je vous le dis: on est réveillés en pleine nuit par des tirs d'armes automatiques, et je ne suis pas la seule à en parler. On en parle sur les réseaux sociaux, mais rien ne se fait. Pourquoi? « Laissons tout le monde se faire tuer. Un bon indien est un indien mort. » Vraiment? Nos vies sont importantes. La vie de nos enfants est impor-

tante. Mes petits-enfants sont réveillés en pleine nuit par des coups de feu.

Nous ne vivons pas dans une zone de guerre, mais nous sommes laissés à nous-mêmes. C'est comme si nos vies n'avaient aucune valeur. Nous voulons vivre dans une communauté sûre...

Kathy Borrelli: Merci.

Mary Hannaburg: Nous voulons que nos enfants puissent aller à l'école en autobus et se rendent à destination sans encombre. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose ou mette en place des mesures de sécurité qui fonctionnent dans notre communauté.

Nous avons des gens de l'extérieur qui dirigent des entreprises. Ils ont infiltré notre communauté. Ce n'est plus la belle communauté de Kanesatake avec ses pins magnifiques. Elle est en train d'être dévastée.

Ne fermez pas les yeux sur ce qui se passe. Nous avons besoin de soutien. Nous avons besoin d'aide.

Je dois faire attention à ce que je dis. C'est tout. Je dois rentrer chez moi ce soir et dormir dans mon lit.

Kathy Borrelli: Madame Hannaburg, avez-vous des logements de transition pour les femmes qui ont subi de la violence?

Mary Hannaburg: À l'heure actuelle, non, nous n'en avons pas dans la communauté.

Kathy Borrelli: Si vous disposiez du financement nécessaire, y a-t-il des gens dans votre communauté qui vous aideraient à mettre cela en place?

Mary Hannaburg: En ce moment, nous sommes dans une impasse. Il n'y a pas de leadership. Nous sommes dans une impasse.

Nous aurons un conseil de bande élu à un moment donné, parce que nous sommes devant les tribunaux en ce moment. C'est dire à quel point nous sommes dysfonctionnels. Je m'arrête ici. Avec tout le respect que je vous dois, nous sommes dans une impasse politique, et il n'y a pas de leadership. Nous n'avons que des administrateurs en ce moment.

• (1725)

Kathy Borrelli: Merci, madame Hannaburg.

J'ai une question pour M. Harris. Lorsque les femmes quittent un logement de transition — je suppose qu'elles doivent le faire à un moment donné —, qu'est-ce qui les empêche de s'épanouir dans le monde extérieur?

Pourriez-vous répondre rapidement? J'ai une autre question.

Brian Harris: Je vais faire de mon mieux.

Notre programme de logement de transition prévoit un séjour de 12 à 24 mois pour les femmes qui quittent le réseau de refuges. Je pense que le principal obstacle qu'elles rencontrent au moment de quitter le programme de transition est la rareté des logements permanents abordables, car le manque est criant. J'ajouterai que notre programme en est un de rétablissement et que, à l'heure actuelle, peu d'options de traitement sont offertes en Ontario.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Harris.

Merci, madame Borrelli.

Madame Nguyen, vous avez la parole pour cinq minutes.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins, Mme Torres, M. Harris et Mme Hannaburg, d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

Madame Hannaburg, je vous remercie de votre témoignage. Je sais que ce sont des conditions de vie très difficiles. Nous reconnaissons qu'il faut améliorer la situation, alors je vous remercie de nous avoir fait part de votre expérience.

Monsieur Harris, je veux parler un peu plus de l'excellent travail qui se fait au St. Felix Centre, situé au centre-ville de Toronto. Le centre dont vous avez parlé, Hope House, se trouve tout juste au nord de ma circonscription, dans le magnifique centre-ville de Toronto.

J'aimerais vous poser quelques questions sur les conditions et sur les éléments qui ont porté leurs fruits dans ce programme particulier...

[Français]

Andréanne Larouche: Madame la présidente, il n'y a pas d'interprétation.

[Traduction]

Chi Nguyen: ... en ce qui concerne les mesures de soutien globales.

[Français]

La présidente: Madame Nguyen, je vais vous demander de faire une petite pause, s'il vous plaît, parce qu'il n'y a pas d'interprétation.

Andréanne Larouche: Il n'y en avait pas, mais je ne sais pas s'il y en a maintenant.

La présidente: Madame Nguyen, pouvez-vous parler pour que nous puissions vérifier si l'interprétation fonctionne?

[Traduction]

Chi Nguyen: Je peux répéter la question. Je demandais ce qui fonctionnait bien dans l'Initiative pour la création rapide de logements...

[Français]

La présidente: Je vous prie de patienter un moment, chères collègues. Il n'y a pas d'interprétation.

[Traduction]

Chi Nguyen: Dites-moi quels sont les bons coups quand l'Initiative est bien menée.

[Français]

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Peut-être qu'elle peut éteindre sa caméra.

La présidente: Je vais suspendre la réunion quelques secondes.

• (1725)

(Pause)

• (1725)

La présidente: On semble avoir de la difficulté à vous entendre, madame Nguyen, alors je vais donner la parole à une autre collègue.

Madame Nathan, la parole est à vous.

[Traduction]

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, je vais poser cette question à Sandy Torres. J'aimerais vous poser une question sur vos recherches et certaines des intersectionnalités. Les nouvelles arrivantes...

Je viens de la région de Durham, à l'est de Toronto. C'est une circonscription de la région du Grand Toronto. Nous accueillons beaucoup de membres des communautés sud-asiatiques et d'autres communautés. Ces nouvelles arrivantes font souvent face à des barrières linguistiques et culturelles lorsqu'elles dénoncent la violence ou séjournent dans des refuges.

Pouvez-vous nous parler de cette réalité? Selon vos recherches, en quoi l'insécurité liée au logement est-elle d'autant plus grave pour les femmes immigrantes et racisées?

• (1730)

[Français]

Sandy Torres: Effectivement, il y a des femmes davantage exposées que d'autres. En plus d'être une femme, quand on est une femme racisée, une femme immigrante ou une femme vivant avec une incapacité, on est davantage exposée à des difficultés financières, à de la discrimination en matière de logement et à des difficultés à se loger de façon adéquate et décente.

Quant à la violence conjugale, ce que j'ai pu voir, c'est qu'on manque de données — je parle pour le Québec —, parce que c'est quand même un problème sous-déclaré et sous-évalué. Donc, on a du mal à bien cerner ce qui se passe. Ce que j'ai pu lire, c'est que les femmes immigrantes ont peut-être aussi tendance à sous-déclarer leur situation encore plus que les autres femmes. Ce serait une hypothèse à vérifier, mais ça fait que, dans les statistiques, parfois, le problème ressort moins qu'il le devrait, parce qu'on sait que ces femmes sont davantage touchées. Des recherches qualitatives et des entrevues avec des femmes immigrantes ou avec des intervenants auprès d'organismes communautaires le démontrent.

[Traduction]

Juanita Nathan: Merci.

Vos recherches indiquent également que les femmes autochtones et les femmes handicapées forment un groupe particulièrement vulnérable lorsque les logements adéquats font défaut. Qu'est-ce que les gouvernements devraient prendre en considération lorsqu'ils conçoivent des solutions de logement pour ces groupes précis et pour les femmes handicapées?

[Français]

Sandy Torres: Dans mon introduction, je mettais un peu la table en disant ce que l'Observatoire québécois des inégalités fait. Alors, c'est sûr que nous souhaitons recenser des solutions, mais nous ne sommes pas des experts en solutions. Nous allons plus faire du repérage et mettre en présence des partenaires qui, eux, ont l'expertise plus précise pour amener des options.

Moi, ce que je peux mettre en avant, c'est l'importance d'une politique d'habitation qui coordonne des actions à court terme, mais qui donne aussi une vision à plus long terme pour répondre à des besoins diversifiés des populations en fonction des différentes contraintes et difficultés qu'elles peuvent vivre. Il faut avoir une vision à plus long terme tout en réglant les problèmes actuels. En tout cas, au Québec, cette vision d'ensemble manque encore cruellement. Selon moi, au Canada aussi, elle doit être renouvelée et adaptée aux problèmes qu'on voit.

[Traduction]

Juanita Nathan: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Harris. Qu'est-ce que votre gestion à la fois de refuges et de logements à long terme vous a appris qui pourrait aider le gouvernement à prévenir l'itinérance plutôt qu'à simplement y réagir? J'aimerais également savoir comment les investissements fédéraux dans le logement pourraient le mieux compléter le travail que les municipalités et les organismes de première ligne font déjà.

Voici où je veux en venir: je sais que le gouvernement fédéral ne verse pas directement d'argent. Les projets de construction de logements que nous lançons en ce moment représentent une mesure ponctuelle. À Toronto et en Ontario en particulier, ce sont les municipalités, et non la province, qui s'occupent du logement. Pourriez-vous nous éclairer là-dessus? Est-ce un bon ou un mauvais modèle pour construire davantage de logements, en particulier pour les femmes qui fuient la violence?

• (1735)

Brian Harris: Oui. Je pense que c'est...

[Français]

La présidente: Monsieur Harris, c'est avec beaucoup de désolation que je vous interromps.

Ça met fin à notre premier échange avec nos premiers invités.

Je remercie chacun et chacune d'entre vous d'avoir bien voulu discuter avec nous et d'avoir parlé avec votre cœur. Je vous souhaite un bon retour.

Je suspends la réunion quelques instants avant que nous entreprenions notre deuxième entretien.

• (1635)

(Pause)

• (1640)

• (1740)

La présidente: Mesdames et messieurs, nous reprenons la réunion.

J'aimerais vous transmettre quelques petites consignes, comme d'habitude.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone...

Madame Ménard, souhaitez-vous intervenir?

Marie-Gabrielle Ménard: Oui, madame la présidente. Merci.

Nous sommes en début de session, c'est la première fois que nous accueillons des témoins depuis notre retour, et je trouve qu'il y a un grand manque de délicatesse dans la salle. Il y a beaucoup de

collègues qui ne semblent pas intéressés par les témoignages et qui ont parlé entre eux tout au long des témoignages. Bien honnêtement, je trouve ça désolant pour ce comité. J'aimerais donc être entendue là-dessus. Il y a un décorum que nous avons toujours eu et qui nous honore, alors je trouve ça franchement désolant.

La présidente: Le message est passé, madame Ménard. Si je peux améliorer le respect du décorum dans cette salle, je le ferai avec plaisir. J'y porterai une attention particulière. Je vous remercie du commentaire.

Je reprends donc mes consignes pour les participants.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Je vous demande de vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous participez au moyen de l'application Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ».

En ce qui concerne l'interprétation, les personnes qui participent au moyen de l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, le français ou l'anglais. Celles qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré. Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Alors, s'ils ont besoin de l'interprétation, je les prie de prendre déjà le temps de choisir le canal désiré.

Nous avons deux témoins pour cette deuxième heure: Mme Mitzie Hunter, présidente et directrice générale de la Fondation canadienne des femmes, et Mme Kelly Tallon Franklin, directrice générale de Courage for Freedom.

Madame Tallon Franklin, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Kelly Tallon Franklin (directrice générale, Courage for Freedom): Je vous remercie, madame la présidente, ainsi que mesdames et messieurs les membres du Comité, les témoins et le personnel parlementaire.

Je m'appelle Kelly Tallon Franklin. Je suis une survivante de la traite des personnes et je suis la directrice générale de Courage for Freedom, une organisation dirigée par des survivantes qui ont de l'expérience dans les provinces et les territoires canadiens — autant dans les centres urbains que dans les communautés rurales, éloignées et accessibles uniquement par avion.

Je vais vous entretenir de l'entre-deux dans lequel les survivantes de la traite de personnes continuent de se trouver: l'espace entre le fait d'être à l'abri d'un danger immédiat et le fait d'avoir un endroit où reconstruire sa vie en toute sécurité.

Au cours des dernières semaines, je me suis rendue dans des communautés, y compris Winnipeg, Kenora, Rainy River, Hamilton, London, Chatham, Niagara, Windsor, Ottawa et Toronto. Dans les mois précédents, je suis allée à Coquitlam, Kamloops, Steinbach, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Montréal, Moncton, Peel, Sudbury et dans les magnifiques paysages de terres visées ou non par un traité. J'ai emprunté les voies navigables, les voies aériennes, les trains et les autoroutes pour me rendre aux frontières et dans les régions éloignées. J'ai visité des communautés où se côtoient divers statuts socioéconomiques, ethnicités, religions, langues, identités de genre et cultures dans des maisons, des appartements, des refuges et même des tentes. Je continue d'entendre des témoignages incroyablement semblables et qui méritent votre attention aujourd'hui.

On demande à des réseaux qui n'ont pas été conçus pour les survivantes de la traite des personnes de s'en occuper. Les refuges d'urgence et les logements de transition sont essentiels, et les travailleurs des refuges font un travail important. Mes commentaires ne se veulent donc pas une critique à l'égard de ces travailleurs ou de ces refuges. Le problème, c'est que la traite des personnes a été ajoutée aux responsabilités des réseaux qui ont surtout été conçus pour lutter contre l'itinérance et la violence entre partenaires intimes ou familiale. Or, ces réseaux n'ont pas systématiquement reçu l'infrastructure spécialisée, le financement, la sécurité, la formation et les mesures de soutien à long terme dont les survivantes de la traite des personnes ont besoin. Cette distinction est importante.

Les besoins des différents groupes se chevauchent peut-être, mais les circonstances de l'exploitation sont très différentes. Certaines survivantes de la traite des personnes ont affaire à plusieurs bourreaux et à plusieurs acheteurs, et subissent une coercition continue, des menaces, une surveillance et un contrôle financier, en plus d'avoir des liens traumatiques et des relations continues avec des personnes liées non seulement à l'exploitation, mais parfois même aux crimes. Pour qu'elles se sortent de cette situation, une seule action ne suffit pas toujours; il peut falloir tout un processus. Lorsque ce processus est encadré par un réseau conçu principalement pour les refuges d'urgence à court terme, il arrive qu'on crée involontairement un autre cycle d'instabilité, et même qu'on criminalise les survivantes.

Il n'existe pas de logements de transition appropriés pour les survivantes fuyant l'exploitation, alors elles vont dans des refuges. Les refuges ne peuvent pas offrir en toute sécurité le soutien spécialisé nécessaire, de sorte que les survivantes les quittent ou sont transférées vers un autre établissement. Puis, elles changent à nouveau d'établissement, et la question qui se pose est la suivante: où vont-elles par la suite? Voilà l'entre-deux auquel le Comité doit s'attaquer.

Nous ne pouvons crier victoire si nous ne faisons que sortir quelqu'un d'un danger immédiat. Nous devons créer une voie qui mène de la sécurité à la stabilité à domicile. Cet objectif est particulièrement urgent pour les jeunes qui sont pris en charge par le système de protection de l'enfance. Le rapport national sur les refuges de 2025 indique une augmentation marquée de ce groupe démographique.

Lorsque des jeunes déjà vulnérables à la traite des personnes passent constamment de foyers de groupe à des foyers d'accueil, des refuges d'urgence et des hôtels — et lorsque même le fait de passer d'un sofa à l'autre devient l'une des options —, nous mettons en péril non seulement leur sécurité, mais aussi leurs vies. Nous devons cesser de considérer les changements répétés d'hébergement

comme une solution. Il nous faut des options spécialisées adaptées aux risques liés à la traite et qui assurent la continuité des soins.

De plus, certaines victimes subissent une injustice géographique. Une survivante ne devrait pas avoir à quitter sa communauté, sa culture, sa famille, son école, son emploi et les réseaux de soutien existants simplement parce qu'aucun logement spécialisé n'est offert. C'est particulièrement vrai dans les communautés rurales, nordiques, éloignées et accessibles uniquement par avion.

Je veux vraiment insister sur un autre enjeu, à savoir que les survivantes ne sont pas le problème. Parfois, les comportements associés... les amènent à poser problème. Ce scénario se produit lorsque le personnel ne sait pas quoi faire ou comment s'en occuper parce qu'il a une myriade d'autres problèmes à régler.

Je demande aux membres du Comité d'examiner cinq recommandations.

Premièrement, reconnaissez que le logement pour victimes de la traite des personnes doit répondre à un besoin de services spécialisés, plutôt que de supposer que les infrastructures de refuges existantes peuvent continuer — en vain — à accueillir les survivantes de la traite des personnes.

Deuxièmement, établissez des normes de pratique cohérentes et adaptées à la traite des personnes pour les refuges d'urgence et de transition conçus pour ces victimes.

Troisièmement, fournissez un financement stable et continu pour le logement spécialisé, la sécurité, le personnel, la formation et les mesures de soutien globales permettant d'assurer la sécurité de la communauté.

Quatrièmement, créez un véritable continuum de logements — allant des logements d'urgence sécuritaires aux aux logements de transition et, enfin, aux logements permanents — pour toutes les femmes et les filles.

● (1745)

Cinquièmement, le leadership pour les survivants ne devrait pas se limiter à une invitation à comparaître devant un comité. Il faudrait aussi que vous nous demandiez d'examiner vos recommandations avant que vous ne les finalisiez.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Tallon Franklin. Ce sera le mot de la fin, mais vous aurez l'occasion de revenir sur ces recommandations avec mes collègues.

Bonjour, madame Hunter. La parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Mitzie Hunter (présidente et directrice générale, Fondation canadienne des femmes): Merci beaucoup.

Bonjour à tous. Je suis ravie d'être ici. Je vous remercie de m'avoir invitée à m'adresser au Comité aujourd'hui au nom de la Fondation canadienne des femmes, qui est la fondation publique du Canada pour l'égalité des genres et la justice.

Le travail de la Fondation canadienne des femmes et des organisations que nous soutenons se fait sur les territoires traditionnels des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de nous rencontrer et de travailler sur ce territoire.

La Fondation fait progresser la justice et l'égalité entre les sexes en augmentant le soutien à l'action féministe communautaire, en s'associant à des organismes communautaires et en misant sur la diversité en matière de leadership et de connaissances en vue d'apporter des changements durables. Depuis plus de trois décennies, nous luttons contre la violence fondée sur le sexe par l'entremise du financement, de l'éducation du public, de la recherche et de la défense des droits. Depuis 1991, nos généreux donateurs et supporters ont versé plus de 290 millions de dollars pour financer plus de 3 500 programmes transformateurs partout au Canada, dans toutes les provinces et tous les territoires. Bon nombre d'entre eux sont axés sur la violence fondée sur le sexe.

Les refuges et les logements de transition pour les femmes, les enfants et les personnes de diverses identités de genre qui fuient la violence offrent des espaces de vie sûrs et supervisés. Financé il y a 50 ans par une subvention ponctuelle, le mouvement des refuges a permis de mener des interventions contre la violence fondée sur le sexe, d'élargir les services et d'offrir une voie d'accès à la vie en toute sécurité dans la collectivité. Aujourd'hui, en plus d'offrir un lieu sûr, les refuges offrent une gamme de services essentiels qui comprennent la liaison avec les écoles, l'accompagnement à des rendez-vous médicaux, juridiques et administratifs, la littératie financière et l'aide au logement. Toutefois, leur situation a atteint un niveau de crise.

Nous constatons que les pressions relatives à la capacité sont graves dans l'ensemble du continuum des refuges. Elles sont directement liées à la crise nationale du logement et de l'abordabilité. Les refuges fonctionnent régulièrement au-delà de ce qui est officiellement financé, alors que la demande de services continue d'augmenter. En raison de la crise du logement et de l'abordabilité, les survivantes prolongent leur séjour dans les refuges, ce qui signifie qu'il y a moins de places disponibles pour d'autres survivantes. Un rapport d'Hébergement femmes Canada montre que les refuges fournissent des services à des populations de plus en plus diversifiées ayant des besoins complexes et s'efforcent de combler les lacunes du système, mais les contraintes de capacité et le sous-financement chronique rendent ce travail difficile.

Un rapport du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada montre que l'accessibilité devrait être la norme, et non une considération secondaire. Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre handicapées et sourdes au Canada sont victimes de violence fondée sur le sexe de façon disproportionnée. Nous devons financer et faire respecter l'accessibilité physique, sensorielle, cognitive et de communication, en veillant à ce que les refuges et les logements de transition accueillent les enfants et fournissent un soutien lié aux handicaps.

L'année médiane de la construction de refuges pour victimes de violence fondée sur le sexe au Canada est 1981, ce qui signifie que la moitié du parc de refuges a au moins 45 ans. Près de la moitié, soit 45 %, nécessiteront des réparations majeures. De plus, 31 % ont besoin de réparations mineures. Parmi ceux qui doivent être réparés, 53 % n'ont pas le financement nécessaire pour le faire. Ces anciennes structures sont beaucoup moins susceptibles d'inclure des caractéristiques d'accessibilité pour les personnes handicapées. Encore une fois, l'infrastructure et l'accessibilité inégale figurent parmi les défis les plus urgents et persistants, en particulier dans les refuges des régions éloignées, nordiques et autochtones.

Les obstacles à l'accessibilité demeurent ancrés, et moins de refuges sont pleinement accessibles. Moins de la moitié des refuges,

soit 48 %, sont accessibles pour les fauteuils roulants et les aides à la mobilité. Ces problèmes d'infrastructure et d'accessibilité peuvent forcer les refuges à refuser des survivantes ayant des besoins en matière d'accessibilité ou à les placer dans des espaces qui ne répondent pas pleinement à leurs besoins, ce qui nuit à la sécurité, à la dignité et à l'inclusion. Dans certaines régions éloignées, notamment au Nunavut, les défis en matière d'accessibilité sont presque universels dans les refuges sondés.

Les femmes âgées font face à une pénurie de refuges. Le manque de logements abordables est devenu un enjeu important dans la prévention des mauvais traitements envers les femmes âgées, en particulier dans les régions rurales.

● (1750)

Avec seulement 15 refuges pour femmes âgées...

[Français]

La présidente: Madame Hunter, je dois vous interrompre. Je vous remercie beaucoup de cette présentation.

Nous allons entreprendre les échanges avec les députés, et nous allons commencer par notre collègue conservatrice.

Madame Borrelli, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Kathy Borrelli: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Kelly Tallon Franklin.

Madame Franklin, les raisons pour lesquelles les femmes accèdent aux refuges peuvent être différentes, mais de nombreuses femmes ont un parcours semblable, alors qu'elles passent d'une situation dangereuse à l'obtention d'un soutien pour trouver un logement stable. D'après votre expérience de travail auprès de femmes et d'enfants qui fuient la violence fondée sur le sexe, pouvez-vous décrire les expériences et les défis auxquels ils font face dans leurs efforts pour obtenir un logement sûr et sécuritaire?

Kelly Tallon Franklin: Merci d'avoir posé cette question essentielle.

Je peux parler des personnes qui sortent de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle et qui ont peut-être été victimes de violences conjugales ou de violence interpersonnelle. Ces situations se recoupent généralement au cours de leur vie. Toutefois, dans le cas des personnes qui sortent de ces situations et qui ont besoin d'aide pour trouver un logement sûr, tant dans l'urgence qu'à long terme et à titre transitoire, comme indiqué dans le DSM-5, les besoins des survivants de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle diffèrent pour ce qui est des réponses à apporter à leur traumatisme.

Je peux vous citer une source. En Ontario, Hiatus House a en effet mené une étude et publié un rapport à l'intention du personnel des refuges. Un courageux employé d'un refuge a notamment déclaré que, quoi qu'en disent les employés, ils ne savent rien. Ils ne parviennent pas à « saisir les complexités et les multiples facettes de la traite des personnes, ce qui conduit à une sous-identification des cas de traite », tant au sein des refuges qu'à l'extérieur de ceux-ci. Les survivants ont ainsi le sentiment d'un « manque d'accompagnement et de professionnalisme dans la prise en charge de leur dossier [et de] confiance [dans] la marche à suivre » qui pourrait leur être proposée. Les services de soutien peuvent en fait mettre en danger les victimes et les clients du refuge. Je cite le document.

J'aimerais également souligner que l'un des problèmes est que nous essayons d'en faire plus avec moins. Ce message ressort clairement du résumé et du rapport de synthèse de l'enquête nationale sur les refuges de 2026. Si vous discutez avec n'importe quelle femme ou jeune fille qui a fait l'expérience du système des refuges, elle vous expliquera comment les choses se passent. Nous en sommes arrivés au point où les personnes doivent multiplier les démarches de recherche de refuge et où l'on refuse les renvois régionaux. Cette situation est très préjudiciable.

Dans les pires cas, les femmes et les jeunes filles, en particulier celles qui ont des enfants, sont confrontées à des changements incessants. Elles tentent tant bien que mal de maintenir leur vie à flot alors que, tous les six mois, au moment même où elles ont l'impression de retrouver une certaine stabilité, un gestionnaire de dossier leur annonce qu'il est temps pour elles de partir, sans qu'elles aient nulle part où aller.

• (1755)

Kathy Borrelli: Il est intéressant que vous ayez mentionné Hiatus House. Cette organisation intervient dans ma communauté, Windsor, et fait un travail formidable...

Kelly Tallon Franklin: Ils font un excellent travail, mais ils n'étaient pas censés accomplir cette mission. En 2014, dans les premières études sur la traite des personnes, on a demandé à tous les comités, à tous les niveaux de gouvernement, de traiter ce sujet comme une question distincte et de ne pas l'associer à la violence fondée sur le sexe, faute de quoi les personnes qui travaillaient dans ce domaine se retrouveraient avec moins de ressources et devraient en faire davantage. Hiatus House en a fait l'expérience.

Kathy Borrelli: La violence fondée sur le sexe est l'un des principaux problèmes de criminalité à Windsor. Je suis sûre que c'est également le cas dans beaucoup d'autres...

Kelly Tallon Franklin: Tout à fait.

Kathy Borrelli: ... zones urbaines. Je pense donc, qu'au lieu de leur faire des reproches...

Kelly Tallon Franklin: Non, nous ne leur faisons aucun reproche.

Kathy Borrelli: D'accord. Merci beaucoup. C'est parfait.

Passons directement au vif du sujet. Il s'agit de notre dernière réunion. J'aimerais poser une question qui nous aidera à déterminer la marche à suivre et les mesures à prendre. Partout au Canada, que ce soit dans les régions isolées ou dans les quartiers urbains, selon vous, que devons-nous faire pour garantir aux femmes l'accès à un logement sûr et stable? Si vous deviez formuler une recommandation à l'intention de ce comité à la suite de cette étude, quelle serait-elle?

Kelly Tallon Franklin: Je recommanderais d'adapter les logements aux besoins des personnes que vous cherchez à aider. Veuillez à leur offrir des services transitoires et cohérents, plutôt que des solutions incomplètes et fragmentaires, qui ne répondent pas à leurs besoins.

Si l'on examine les raisons pour lesquelles le trafic de personnes s'est infiltré dans le système des refuges, on constate qu'un mécanisme était déjà en place pour eux: en tant que fournisseur officiel, il leur était facile de recevoir des paiements, d'acheminer l'argent et de commencer la formation des victimes. Cependant, ils ne recevaient pas beaucoup d'argent ou de moyens supplémentaires.

Par ailleurs, si l'on commence à écouter ce que les victimes vous racontent à ce sujet sous l'angle de la violence conjugale, de la violence interpersonnelle, de la violence fondée sur le sexe et de la traite des personnes, nous connaissons leurs besoins. Cela fait longtemps que nous formulons des recommandations. Il serait très utile de passer en revue toutes les études et toutes les recommandations que nous avons formulées par le passé, puis de commencer à les mettre en œuvre.

J'ai été sans abri jusqu'à ce que mon bébé ait trois mois, en 1988, et je reçois aujourd'hui les mêmes appels téléphoniques de la part de jeunes filles que ceux que je passais moi-même à l'époque. C'est révoltant. Cela ne devrait pas se produire.

• (1800)

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup de ce témoignage, madame Tallon Franklin.

Madame Nathan, c'est votre tour. Vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Juanita Nathan: Merci, madame la présidente.

Par votre intermédiaire, bonjour, madame Hunter. Comment allez-vous? Je suis ravie de vous voir ici.

Merci aux deux témoins d'être présentes aujourd'hui.

Madame Hunter, je voulais vous poser une question, compte tenu de votre expérience passée au sein du gouvernement provincial de l'Ontario. L'Ontario est la seule province qui n'intervient pas dans le domaine du logement. Elle laisse ce soin aux municipalités ou aux régions.

Dans le cadre de vos nouvelles fonctions, pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les difficultés que cette situation pose aux organismes et aux villes? Selon vous, quels avantages y aurait-il à ce que les provinces se chargent du logement?

Mitzi Hunter: Merci beaucoup.

Par votre intermédiaire, madame la présidente, il est très important que tous les niveaux de pouvoir jouent leur rôle en matière de logement. Nous avons évoqué les différents types de logements nécessaires, notamment ceux adaptés aux refuges et aux logements de transition de toutes sortes et dans toutes les régions, qu'il s'agisse des grandes villes et des zones urbaines ou de nos communautés rurales, éloignées et du Nord.

Je n'ai pas eu l'occasion de le dire dans mes observations liminaires, mais j'aimerais beaucoup obtenir le soutien du Comité... Dans le budget fédéral de 2025, on a alloué un milliard à Maisons Canada pour la création de logements de transition et de logements avec services de soutien destinés aux personnes sans-abri, ou qui risquent de le devenir. Pour les femmes, la précarité du logement et la violence fondée sur le genre sont liées. Nous le constatons dans le cadre de notre travail. Non seulement la violence fondée sur le sexe oblige les femmes et leurs enfants à quitter leur domicile, mais les femmes sans logement sont également plus exposées à la violence, les femmes sans-abri étant parmi les plus touchées.

D'après ce que nous a dit la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, Mme Valdez, cette dernière discute activement avec le ministre du Logement de la possibilité d'utiliser le fonds Maisons Canada pour résoudre les problèmes liés aux refuges pour femmes, ainsi qu'aux logements de transition destinés aux victimes de violences fondées sur le sexe. Nous encourageons le Comité à soutenir pleinement cette approche, et nous invitons tous les niveaux de pouvoir à y participer.

Nos refuges fonctionnent au-delà de leur capacité d'accueil. La plupart offrent plus de lits que le nombre pour lequel ils reçoivent un financement. Il s'agit donc bel et bien d'une situation de crise qui nécessite une coordination à tous les niveaux.

Juanita Nathan: Merci.

À titre de suivi, constatez-vous des disparités régionales en matière d'accès aux refuges et aux logements de transition, notamment dans les collectivités rurales, éloignées ou du Nord? Que vous rapportent les organismes communautaires à ce sujet?

Mitzie Hunter: Tout à fait.

J'allais également vous donner l'exemple de Muskoka. Il s'agit d'une région rurale où les refuges sont pleins et où l'on donne de l'argent pour acheter une tente. C'est ce qu'on propose.

Cet exemple illustre clairement la nécessité de disposer de refuges conçus pour répondre aux besoins de certaines populations, comme les femmes âgées qui fuient des situations de violence et les femmes qui vivent dans des conditions de logement précaires. Les femmes et leurs enfants en situation de handicap font également partie des groupes les plus vulnérables.

Les collectivités rurales, éloignées et du Nord ont clairement besoin de solutions d'hébergement de rechange accessibles, en particulier lorsque des femmes sont victimes de violences fondées sur le sexe ou de violence entre partenaires intimes.

• (1805)

Juanita Nathan: Cet été, Mme Valdez a annoncé le renouvellement du plan d'action national visant à mettre fin aux violences fondées sur le sexe, qui bénéficie d'un investissement supplémentaire de 607,5 millions de dollars sur quatre ans.

Êtes-vous favorable à ce renouvellement? Comment pourrions-nous améliorer le plan d'action national pour répondre aux besoins des femmes, des jeunes filles et des personnes 2LGBTQI+ ayant besoin d'accéder à un refuge?

Mitzie Hunter: La Fondation canadienne des femmes appuie sans réserve le plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe, ainsi que les fonds alloués aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Il est très important que ces ressources soient gérées de manière responsable au sein des collectivités locales et que ces investissements soient directement consacrés à des programmes et initiatives visant à lutter contre la violence entre partenaires intimes, la violence fondée sur le sexe et la violence sexuelle auxquelles nous sommes confrontés. Nous savons que la violence sexuelle est le seul crime violent au Canada dont le nombre de cas est en hausse, et c'est quelque chose qui...

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup de ces précisions, madame Hunter. Vous aurez certainement l'occasion d'y revenir.

Madame Larouche, la parole est à vous pour six minutes.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Hunter, je vous remercie beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui. Je viens de prendre des notes en vous écoutant. Cependant, pour mon premier tour de parole, je vais me tourner vers Mme Tallon Franklin.

Madame Tallon Franklin, nous avons eu l'occasion de nous croiser dans le passé. Nous portons toutes les deux, entre autres, la question du combat contre la traite des personnes. C'est une cause qui nous préoccupe énormément.

Vous avez parlé de votre expérience avec votre enfant dans la rue. Depuis tout à l'heure, je n'arrête pas de parler du fait que la question de l'itinérance est toujours aussi présente dans l'actualité. Au Québec, au mois de septembre, nous avons appris qu'un enfant d'un an avait été laissé seul, en situation d'itinérance, dans un campement à Montréal. Sa mère avait besoin d'aide. Votre expérience a eu lieu en 1988, et ça se produit encore aujourd'hui, en 2026. C'est profondément inhumain et inacceptable. Ça vient me chercher, en tant que maman.

Évidemment, il y a tout un lien entre la question de la sortie de la violence et celle de la pauvreté. Nous pourrions aussi faire le lien avec la question des personnes victimes de traite. Elles deviennent très vulnérables. On parle beaucoup de la nécessité pour une femme de quitter cette situation de violence. Toutefois, pour la quitter, il ne suffit pas de franchir la porte d'un refuge; il faut aussi être capable, ensuite, de se reconstruire et de reconstruire sa vie. C'est encore plus vrai pour une victime de traite.

Bref, je vous laisse terminer ce que vous disiez, car je ne suis pas certaine d'avoir tout bien entendu. J'ai peut-être manqué quelque chose dans vos réponses. À la toute fin de vos remarques préliminaires, vous aviez parlé de cinq propositions, mais j'en ai noté quatre. Je vais donc vous laisser compléter vos remarques au sujet de cette cinquième proposition. Ensuite, je vous poserai ma question.

[Traduction]

Kelly Tallon Franklin: Mon cinquième point est le renforcement de la coordination entre les services de protection de l'enfance, les refuges, les organismes chargés du logement, et les organismes de santé et de justice, et les organismes spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes, l'exploitation sexuelle et la violence entre partenaires intimes, afin que les victimes ne soient pas ballottées entre des systèmes déconnectés les uns des autres et ne souffrent pas de l'absence de pratiques exemplaires.

Merci.

[Français]

Andréanne Larouche: Donc, la solution doit être vraiment systémique et il faut travailler sur plusieurs aspects en amont et en aval. Selon votre expérience, la question de la précarité financière peut aussi s'appliquer aux femmes victimes de violence, comme les personnes victimes de traite.

Comment cette précarité financière et l'impossibilité de se loger peuvent-elles pousser une femme à demeurer près de son conjoint violent ou de la personne qui la garde en situation de traite? À quel point cette vulnérabilité financière a-t-elle un impact?

Qu'est-ce qu'on peut faire pour prévenir ça ou pour aider une femme à se reconstruire? Faut-il offrir plus de services? Par quoi faut-il commencer?

● (1810)

[Traduction]

Kelly Tallon Franklin: Cette étude porte sur les préjugés, les risques et les lacunes; la réponse à votre question est donc oui. Elle porte sur ces trois aspects: les préjugés, les risques et les lacunes. Le but n'est pas seulement d'assurer aux femmes un salaire décent et de les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants. La question prend une autre dimension lorsqu'il est question de traite des personnes.

Je pense que nous devons notamment examiner la question des infrastructures. Nous devons nous pencher sur la réalité du logement, sur ce qui est disponible pour les femmes et sur les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès.

Je continue de soutenir les femmes. L'association Courage for Freedom a aidé plus de 3 800 victimes mineures, et notre priorité est de leur trouver un logement. Toutefois, la plupart des actions que nous menons dans ce domaine ne s'inscrivent pas dans le cadre du système. La coopération au sein du système prend entre quatre et six semaines. Pendant cette période, les personnes s'exposent à nouveau à des risques en retournant chez elles, dans leur foyer.

Les personnes victimes de la traite des personnes sont également confrontées à un autre problème. Bon nombre des victimes de la traite des personnes souffrent aux mains de l'auteur de ces actes et sont forcées de commettre des délits sous la contrainte. Cette criminalisation et cette victimisation font alors courir à une femme le risque de ne même pas pouvoir présenter de demande.

L'autre problème est l'utilisation abusive de leur crédit. Très souvent, un trafiquant utilise le crédit d'une victime qui a survécu à la traite, et le détruit. Même lorsqu'une personne reprend sa vie en main et qu'elle est prête à intégrer un refuge, un logement de deuxième étape ou un logement à loyer indexé sur le revenu, elle ne remplit pas les conditions requises, car sa situation financière est désastreuse. La province de l'Ontario a pris une mesure remarquable à cet égard, que l'on ne saurait que recommander à toutes les provinces. Elle consiste à réduire l'endettement forcé, en particulier celui des femmes.

J'ai reçu un appel, il y a tout juste un jour, d'une femme qui fait une situation de violence. D'après ce qu'elle m'a raconté, elle ne s'est pas présentée comme une victime de la traite des personnes. Elle ne se rend même pas compte qu'elle en est une, et si elle se rend dans un refuge, il est fort probable que le personnel ne soit pas en mesure de l'identifier immédiatement, de lui prodiguer les soins appropriés et d'assurer la sécurité de son enfant. L'une des pratiques courantes des trafiquants consiste à exploiter les enfants. Il est donc

essentiel de veiller non seulement à la sécurité des femmes dans les refuges, mais aussi à celle des enfants.

Je sais que vous combattez fermement la traite des personnes, alors merci pour votre question.

[Français]

La présidente: C'est moi qui vous remercie de ces éclairages, madame Tallon Franklin.

Madame DeRidder, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Kelly DeRidder: Merci, madame la présidente, et par votre intermédiaire, merci à vous, madame Tallon Franklin, d'être parmi nous aujourd'hui. Merci de nous avoir raconté votre histoire avec tant d'ouverture. J'ai moi aussi raconté mon histoire et mon parcours vers la guérison en tant que toxicomane. Dans ce milieu, nous savons que la dépendance mène également à la traite des personnes, à la vulnérabilité et à tout ce qui y est lié.

J'aimerais revenir sur quelques points que vous avez abordés aujourd'hui. J'espère que les modèles de financement évolueront sous le gouvernement actuel.

Le premier concerne les logements de transition, dont vous avez parlé. J'ai déposé une motion auprès du comité des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social, et l'un des points de cette motion vise précisément à demander la mise en place de logements de transition dans ce contexte précis, celui des personnes qui ont besoin d'aide, mais qui n'iraient pas directement dans un refuge. Le but serait qu'elles puissent trouver un logement sûr où elles pourraient commencer à reconstruire leur vie, reprendre leur vie en main avec leurs enfants et être en sécurité.

Ma question est la suivante: d'après votre expérience, comment pensez-vous que l'absence de logement sûr accroît le risque et la vulnérabilité face à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle?

Kelly Tallon Franklin: Tout d'abord, je vous remercie de votre question et de votre franchise au sujet de votre propre parcours. Je préfère parler d'« expériences vécues » plutôt que d'« histoires » ou de « récits ». J'encourage d'ailleurs les gens à utiliser cette expression. Ce n'est pas de la fiction. Ce sont des réalités que nous vivons, en tant que femmes et filles. J'ajouterai que certaines victimes de la traite des personnes croient avoir choisi cette situation de leur plein gré, alors que ce n'est pas le cas.

Il existe une période déterminante pendant laquelle il est possible d'agir. Je viens de donner des formations partout dans la province auprès de nombreuses sociétés d'aide à l'enfance et de diverses communautés. Pour être en mesure d'apporter les bonnes réponses, nous devons savoir ce qui se passe. Nous devons bien comprendre le langage des survivantes de la traite des personnes, cerner leurs besoins et reconnaître que ces besoins diffèrent de ceux des survivantes de la violence fondée sur le sexe.

Leur situation est différente. Lorsqu'on met tout dans le même panier, on finit par réduire les survivantes à une seule catégorie. Encore une fois, je ne dis pas cela pour critiquer les responsables de refuges avec qui je communique régulièrement. Au contraire, nous cherchons à les appuyer, parce qu'aucun organisme ne peut, à lui seul, répondre à tous ces besoins. Les survivantes de la traite des personnes réagissent différemment aux programmes, aux approches thérapeutiques et à une foule d'autres interventions. Si nous ne les orientons pas rapidement vers les ressources susceptibles de leur offrir la sécurité dont elles ont besoin... Une intervention d'urgence ne consiste pas à dire à une personne qu'elle doit d'abord présenter une demande, puis attendre deux semaines avant l'étude de son dossier et, enfin, expliquer comment elle compte subvenir à ses besoins essentiels ou préciser si elle reçoit de l'aide sociale ou une autre prestation provinciale. Il faut mettre fin à ce genre de pratiques absurdes.

Par ailleurs, il faut faire preuve d'une véritable souplesse. L'une des études les plus marquantes découlant de nos recommandations a été réalisée par le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. On y trouve cinq constats importants, dont la nécessité d'éliminer certains des obstacles auxquels se heurtent les survivantes de la traite des personnes, même lorsqu'elles cherchent à être admises dans un refuge. Il existe des préjugés à l'égard des survivantes de la traite des personnes, tout comme envers les femmes qui ont vécu de la violence conjugale et qui, sous l'emprise de leur partenaire, ont été amenées à commettre des actes de violence contre d'autres femmes. Ces femmes et ces filles ont été contraintes de participer à des activités criminelles, et elles continuent de souffrir des préjugés qui s'y rattachent. Malgré tout, nous nous retrouvons à faire le tri... pour décider si nous les accueillerons dans un refuge. C'est honteux.

Il faut établir des balises claires, construire les infrastructures nécessaires et mettre en place de véritables parcours de transition. On ne peut pas sortir une personne de la rue en lui promettant qu'elle pourra passer à l'étape suivante dans deux ans, alors qu'il n'existe aucune solution concrète pour y parvenir. Puis, le jour où cette personne présente une demande de logement à loyer indexé sur le revenu, on lui dit qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité.

Quant aux administrations municipales, elles n'appliquent pas toujours les protocoles de priorités ni ne tiennent compte des lettres que nous... Je connais une jeune femme de 23 ans qui a deux enfants et qui se bat actuellement pour sa vie. Nous allons devoir la faire déménager dans une autre province, faute de ressources pour l'aider, même si elle dispose d'une lettre recommandant un traitement prioritaire et qu'elle poursuit des études à temps plein. Voilà le genre de situation que je vois tous les jours.

• (1815)

Kelly DeRidder: Merci beaucoup de cette explication détaillée... C'est exactement le genre de choses dont nous devons entendre parler et discuter si nous voulons apporter de vrais changements.

Je vous remercie.

[Français]

La présidente: Je vous remercie toutes les deux, mesdames DeRidder et Tallon Franklin, de vos témoignages et de votre confiance.

Madame Gladu, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

Marilyn Gladu: Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Commençons par Kelly Tallon Franklin. J'aimerais d'abord saluer votre courage. Vous avez aidé des victimes et des survivantes de la traite des personnes partout au pays, y compris dans ma circonscription, et je vous en remercie. Vous avez formulé plusieurs recommandations à l'intention du gouvernement: reconnaître les besoins particuliers en matière de logement, établir des normes de pratique adaptées à la réalité des survivantes de la traite des personnes, financer la formation liée à la prestation de services complets, assurer le continuum du logement et renforcer la coordination. Pourriez-vous nous parler un peu de ce besoin particulier? Quelles seraient les caractéristiques d'un logement destiné aux personnes qui sortent d'une telle situation?

Kelly Tallon Franklin: Il faut simplement répondre au téléphone et ouvrir la porte. Je suis désolée d'être aussi directe, mais lorsqu'une survivante de la traite des personnes est prête à quitter son milieu d'exploitation, il faut agir immédiatement, car si on ne... Dès qu'elle commence à perdre pied sur le plan émotionnel, psychologique, social et physique... Elle risque de voir sa sobriété de nouveau menacée ou de chercher refuge dans la consommation de substances. Il suffit d'un faux pas auprès d'un trafiquant, et nous pourrions la retrouver au fond d'un lac, d'une rivière ou ailleurs.

Je n'exagère rien. C'est exactement la réalité à laquelle nous faisons face. Nous l'avons même constatée dans votre circonscription. Il m'est arrivé, en chemin vers votre bureau, de conduire des jeunes femmes vers un lieu sûr ou d'aller les chercher pour les mettre à l'abri, parce que les organismes que nous appelons nous répondent qu'aucun lit n'est disponible. Ils cherchent à évaluer si la survivante correspond à leurs critères de placement, alors même que la plupart d'entre eux disposent de lits réservés aux survivantes sans nous en informer.

Une fois admises dans un refuge, les survivantes ne peuvent pas simplement être intégrées aux programmes habituels. Dans un premier temps, elles ont surtout besoin de dormir et de se rétablir. Les étapes du rétablissement sont différentes pour elles. Si nous leur imposons d'emblée un horaire rigide en leur disant qu'elles doivent se lever à telle ou telle heure, accomplir telle ou telle tâche ménagère ou participer à telle ou telle activité, elles risquent de partir et de retourner auprès de leur trafiquant. Elles peuvent aussi tenter de recruter d'autres personnes au sein du refuge ou adopter des comportements perturbateurs, et on les qualifiera de difficiles à encadrer. Lorsqu'elles sont ensuite dirigées vers un autre refuge... Je pense à une jeune fille qui, à 16 ans, était déjà passée par une trentaine de foyers de groupe, de familles d'accueil et de refuges. Elle était devenue tellement difficile à encadrer, faute d'avoir reçu le soutien et l'attention dont elle avait besoin au sein du système, qu'il a fallu la confier à trois services différents de protection de l'enfance. Pourtant, on la renvoie dehors dès 8 heures du matin. Comment une telle pratique peut-elle aider une personne à se rétablir de ses traumatismes?

La deuxième étape consiste à aider les survivantes à acquérir des compétences de base, à répondre à leurs besoins en éducation et à leur fournir d'autres formes de soutien pour leur permettre de retrouver un mode de vie sain, exempt de violence.

L'étape suivante consiste à les aider à établir un budget et à réunir les conditions propices à leur autonomie résidentielle. Vient ensuite le moment où elles choisissent de déménager — elles n'y sont jamais forcées — afin de reconstruire leur vie et de poursuivre sur une voie positive. Qui sait? Peut-être qu'un jour, elles pourront à leur tour aider une personne dans le besoin en mettant à sa disposition un logement aménagé légalement dans leur sous-sol. C'est d'ailleurs ainsi que j'ai commencé.

● (1820)

Marilyn Gladu: Excellent. Merci.

J'ai maintenant une question pour Mme Hunter. Je sais que le gouvernement a renouvelé le financement du plan d'action national visant à prévenir la violence fondée sur le sexe, à hauteur de 607,4 millions de dollars. Je crois que votre fondation a appuyé ce financement.

Pouvez-vous nous dire à quel point il est important de briser le cycle de la violence, qui ne fait qu'exacerber la pénurie de logements et le manque de places dans les refuges?

Mitzie Hunter: Merci beaucoup. Oui, nous appuyons sans réserve toute stratégie visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Je rappelle que, sauf erreur, cinq provinces canadiennes — dont tout récemment Terre-Neuve-et-Labrador — ont déclaré que la violence fondée sur le sexe ou la violence entre partenaires intimes constituait une crise. Cela témoigne de l'inquiétude profonde que suscite la sécurité des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

Au Canada, une femme ou une fille est tuée toutes les 48 heures. Nous savons également que le moment où une personne décide de quitter une relation de violence est celui où le risque est le plus élevé. C'est pourquoi tout ce dont nous avons parlé aujourd'hui concernant la disponibilité de lieux sûrs pour les survivantes est absolument essentiel, non seulement pour leur sécurité, mais parfois même pour leur survie.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup de ces précisions, madame Hunter.

Chères collègues, j'ai pris la décision de mettre fin à la réunion à 18 h 38, puisque la suspension a été un peu plus longue et que nous disposons de deux heures. Est-ce que ça vous va?

Des députées: D'accord.

La présidente: Madame Larouche, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie encore les deux témoins, Mme Hunter et Mme Tallon Franklin, de leur participation aujourd'hui.

J'essaie de voir si les femmes âgées en situation de violence vivent une réalité différente. J'ai abordé rapidement la question lors de la première heure de la réunion.

Avant de me tourner vers Mme Hunter, j'aimerais rapidement poser une question à Mme Tallon Franklin.

Est-ce que vous pouvez casser le mythe selon lequel la traite des personnes ne concerne que les jeunes? Des femmes de tout âge peuvent être victimes de traite, n'est-ce pas?

[Traduction]

Kelly Tallon Franklin: La traite des personnes chez les aînées est en fait en hausse. Les trafiquants cherchent à tirer profit de toute occasion possible; ils ne laisseront passer aucune source potentielle de revenus. Nous constatons une augmentation des cas touchant les jeunes femmes, les femmes âgées, les femmes handicapées ainsi que les femmes et les filles migrantes. Nous observons également des formes d'exploitation comme la mendicité forcée ou des situations où la traite de main-d'œuvre s'accompagne d'autres types d'exploitation. Par exemple, certaines femmes sont également forcées de se livrer à l'exploitation sexuelle ou à la production de matériel pédopornographique. Elles peuvent même être contraintes de prendre part à des enregistrements vidéo mettant en scène des enfants, voire d'y faire participer leurs propres enfants.

Il leur est encore plus difficile de trouver une place dans un refuge lorsqu'elles ont des enfants. C'est aussi le cas lorsqu'elles ont un animal d'assistance. Elles se voient contraintes de se séparer de leur chien d'assistance, pourtant dûment enregistré, simplement pour pouvoir être admises dans un refuge et recevoir de l'aide.

Lorsque les femmes sont plus âgées, elles doivent aussi composer avec de nombreux préjugés. On leur demande parfois: « Pourquoi êtes-vous ici? N'avez-vous pas de famille? » J'ai moi-même entendu des employés de refuges poser ouvertement ce genre de questions. À cela s'ajoute une autre forme de violence fondée sur le sexe: la maltraitance des personnes âgées. C'est parfois la raison pour laquelle ces femmes ne vivent plus avec leur famille ou d'autres membres de leur communauté. Voilà le mythe qu'il faut déconstruire, et nous venons de le faire. D'ailleurs, les femmes âgées comptent parmi les survivantes qu'il est le plus difficile d'orienter vers une ressource — qu'il s'agisse d'un programme, d'un établissement de soins, d'un refuge ou de toute autre forme d'hébergement.

● (1825)

[Français]

Andréanne Larouche: Madame Hunter, en 15 secondes, est-ce que vous pouvez compléter la réponse? Quelles solutions voyez-vous pour bien accompagner les femmes âgées dans ces refuges?

[Traduction]

Mitzie Hunter: Les femmes âgées ont besoin de refuges conçus...

[Français]

La présidente: Je suis tellement désolée, madame Hunter, mais je dois vous interrompre, parce que le temps alloué à Mme Larouche est écoulé.

Madame Roberts, la parole est à vous pour cinq minutes.

Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

La présidente: Vous l'avez dit en français, c'est bien.

[Traduction]

Anna Roberts: Je m'y exerce.

Ma première question s'adresse à Mme Tallon Franklin.

Je vous remercie, madame Tallon Franklin. Je sais que nous avons déjà discuté de cette question, qui me tient particulièrement à cœur. Entendre vos préoccupations me donne la force de poursuivre la lutte contre la traite des personnes.

Comme nous le savons, le Canada est devenu une plaque tournante de la traite des personnes. Plusieurs provinces — notamment la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan — sont particulièrement exposées à ce phénomène. Nous savons également que cette activité criminelle génère 239,1 milliards de dollars américains à l'échelle internationale et qu'elle constitue la troisième source de revenus criminels en importance au monde; tout indique qu'elle pourrait bientôt occuper la première place.

Je trouve cette situation extrêmement frustrante. J'ai participé à des opérations d'infiltration avec des policiers, et j'ai vu de mes propres yeux ce que méritent ces salauds, si vous me pardonnez l'expression. Ma question est simple: selon vous, l'éradication de la traite des personnes et la protection des survivantes passent-elles par des lois à la hauteur de la gravité de ce crime et par l'imposition de peines et de sanctions maximales aux trafiquants, oui ou non?

Kelly Tallon Franklin: Eh bien, je peux vous dire que, lorsque je suis sortie de cette situation, j'avais une vision très tranchée de la question, qui allait bien au-delà de la simple volonté de voir ces criminels traduits en justice. J'ai dû cheminer et guérir pour prendre du recul. Donc, à court terme, ma réponse est oui. À long terme, toutefois, je crois qu'il faut aussi miser sur la sensibilisation des hommes et des garçons.

Cela dit, lorsqu'une femme ou une fille que j'ai aidée à placer dans un refuge parvient enfin à faire la transition vers un logement, son agresseur peut être remis en liberté à peine trois mois plus tard. Elle n'a même pas le temps de retrouver une certaine stabilité qu'il réapparaît déjà. Il grimpe sur son balcon, tire sur son chien et multiplie les manquements aux conditions qui lui sont imposées... Je regrette de devoir le dire, mais la peine ne correspond pas à la gravité du crime. Il s'agit d'un crime fondé sur le sexe, mais notre système judiciaire n'assure pas adéquatement la sécurité des survivantes ni celle de la collectivité. Les trafiquants ne passent pas suffisamment de temps en prison pour entreprendre le travail de réadaptation dont ils auraient besoin...

Je vais vous dire une chose: j'ai moi-même fait de la prison, et j'ai choisi de mettre ce temps à profit pour changer et reprendre ma vie en main. C'est un choix que chacun peut faire. Toutefois, dans les faits, les peines ne sont pas proportionnelles au crime. J'ai dû aider un nombre incalculable de femmes et de filles à déménager en raison des agissements de trafiquants: manquements aux conditions de mise en liberté sous caution, retrait de leur bracelet électronique, entrée par effraction dans des refuges ou infiltration de ces établissements par des femmes qu'ils continuent d'exploiter et dont ils entretiennent la dépendance à des drogues de transition... Ils les rétribuent au moyen de ces substances afin qu'elles agissent pour leur compte à l'intérieur des refuges pour femmes.

Je suis désolée, mais les équipes de direction ne peuvent pas vraiment en parler. Elles veulent être équitables et justes envers les membres de la communauté transgenre et envers tous les groupes de la société, mais nous mettons sans cesse les femmes et les filles en danger. Les policiers en ont assez, eux aussi.

Anna Roberts: Je vous remercie. Bon nombre des survivantes à qui j'ai parlé disent exactement la même chose.

Kelly Tallon Franklin: Elles ne veulent plus témoigner, parce qu'elles ont peur.

Anna Roberts: C'est exact. Elles ont peur.

Kelly Tallon Franklin: En fait, le taux de condamnation au Canada est passé de 2 à 1 %, parce que la protection des témoins n'est pas garantie.

• (1830)

Anna Roberts: Ma prochaine question s'adresse à Mme Hunter.

Je vais vous poser la même question. Je ne sais pas si vous avez déjà entendu parler de l'organisme EVE, ou End Violence Everywhere. Il est financé et organisé par une jeune femme du nom de Cait Alexander, qui a également témoigné devant nous. Elle avait tellement peur pour sa vie qu'elle a dû quitter le pays. Pourquoi? C'est parce que son agresseur n'a pas reçu la peine qu'il méritait et a continué à la harceler. Chaque fois qu'elle revient au Canada, elle doit être accompagnée d'agents de sécurité.

Comment se fait-il qu'une personne vivant dans ce pays soit forcée de refaire sa vie ailleurs, faute d'un cadre législatif suffisamment robuste pour la protéger? Selon vous, les lois doivent-elles correspondre à la gravité du crime, oui ou non?

Mitzi Hunter: Tout à fait. Les lois devraient être là pour protéger les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles qui hésitent parfois à demander de l'aide et du soutien parce qu'elles ne reçoivent pas le bon type d'aide et de soutien.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Hunter.

Ce sera le mot de la fin pour le tour de Mme Roberts.

Madame Ménard, vous êtes la dernière intervenante. Vous avez la parole.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

En effet, le temps nous bouscule un peu. Je vais tenter d'être concise, parce que le sujet est important et je veux avoir le temps de mettre en avis une motion d'étude, qui part de trois constats ô combien troublants.

Étant donné que Statistique Canada rapporte que les crimes haineux ciblant l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont augmenté de 29 % entre 2022 et 2024, que les personnes LGBTQ2AIA+ continuent de faire face à de la haine, à du harcèlement, à des menaces et à de la violence de manière disproportionnée partout au Canada, et que les personnes LGBTQ2AIA+ continuent de faire face à des obstacles disproportionnés en matière de sécurité, de dignité et d'inclusion, je propose:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude d'au moins huit réunions portant sur la haine, la violence et la discrimination des personnes 2ELGBTQIA+ au Canada, en s'intéressant notamment à leurs réalités, aux facteurs socioéconomiques qui contribuent à la montée de la haine et à l'efficacité des mesures existantes visant à prévenir la haine et y répondre, ainsi qu'aux investissements qui pourraient être faits pour renforcer la sécurité, la dignité et l'inclusion des personnes 2ELGBTQIA+; que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse exhaustive.

Mes collègues recevront une copie dans les deux langues officielles dans les prochaines secondes.

Merci, madame la présidente. Il me reste quelques minutes, j'imagine.

La présidente: Oui. En fait, il vous reste trois minutes et deux secondes.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

Madame Tallon Franklin, votre courage est sciant. Je pense que je peux me faire le porte-voix des femmes qui composent notre comité. En même temps, votre témoignage nous donne de l'espoir. Vous avez trouvé la résilience et la force de continuer à soulever des femmes qui ont vécu l'innommable.

J'ai eu l'occasion, cet été, d'interagir avec l'organisme Un toit pour elles, qui tente de bien accompagner, justement, les survivantes de la traite des personnes. Je vois Mme Hunter hocher la tête. Vous avez déjà nommé quelques spécificités. Si on a à imaginer une ressource physique, est-ce que le refuge ou la maison de transition doit être, physiquement ou architecturalement parlant, imaginé d'une façon particulière qui favoriserait la reconstruction des personnes?

[Traduction]

Kelly Tallon Franklin: Absolument. Tout d'abord, les survivantes et les personnes ayant vécu de la violence fondée sur le sexe ont été privées de leur pouvoir d'agir parce qu'on a présumé qu'elles n'étaient pas les mieux placées pour savoir ce dont elles avaient besoin. Pourtant, le fait qu'elles aient survécu à ces épreuves leur confère l'expertise voulue.

La première chose que je vous demanderais de faire, c'est d'écouter les survivantes. Lorsque les systèmes les laissent tomber et que les services de soutien font défaut, elles n'attendent pas les bras croisés: elles s'entraident, accueillent d'autres personnes chez elles et mobilisent leur entourage pour se reconstruire. Les survivantes forment, à bien des égards, un groupe très soudé. Même si nous avons parfois des divergences d'opinions ou des désaccords, cela reste un peu comme une famille.

Il existe déjà des recommandations concernant les types d'hébergement. Si nous pouvions coordonner un plan national...

• (1835)

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Madame la présidente, je n'entends pas ce que la témoin est en train de dire.

[Traduction]

Kelly Tallon Franklin: Si nous pouvions instaurer un plan national prévoyant, dans chaque province, une ou deux maisons d'hébergement destinées aux survivantes de la traite des personnes et intégrées à un réseau coordonné, nous pourrions orienter les survivantes d'une province à l'autre afin d'assurer leur sécurité. Cela nécessiterait une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités.

Pour que les fonds fédéraux soient versés aux provinces, celles-ci doivent être tenues de respecter les lignes directrices établies par les survivantes elles-mêmes quant aux mesures à prendre. Par ailleurs, en ce qui concerne les services coordonnés, aucun financement ne devrait être accordé aux organismes qui affirment intervenir dans le domaine de la traite des personnes, mais qui ne satisfont pas aux normes de formation que les survivantes jugent nécessaires. Cela signifie qu'on ne devrait pas renvoyer les survivantes à la rue, dans

des conditions qui mettent leurs enfants en danger ou les font retomber dans l'ombre. Cela vaut pour mes sœurs autochtones, comme pour toutes mes autres sœurs, et même pour mes frères qui sont pris dans cette situation.

Les solutions existent déjà. Nous devons simplement les mettre en commun et passer à l'action au lieu de continuer à multiplier les réunions.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci.

Très rapidement, madame Hunter, je me tourne vers vous.

Vous l'avez bien évoqué: il y a plusieurs maisons de transition qui ont 40 ans...

La présidente: Je suis désolée, madame Ménard, mais votre temps de parole est écoulé.

Ça met fin à la deuxième heure de la réunion.

Je reçois votre plein d'amour, chères témoins. Mesdames Hunter et Tallon Franklin, je vous remercie d'avoir pris le temps de comparaître devant nous. Ça nous aide à nous faire une idée sur cet enjeu, qui est si important. Je vous souhaite une excellente soirée.

Est-ce que mes collègues sont d'accord pour lever la séance?

Madame DeRidder, je vous écoute.

[Traduction]

Kelly DeRidder: Avant que nous levions la séance, j'aimerais faire une observation. Cela s'adresse uniquement aux membres du Comité, et non aux témoins ni aux autres personnes présentes dans la salle.

J'ai observé aujourd'hui certaines choses que je trouve regrettables, et j'espère que nous pourrions continuer à travailler ensemble dans un esprit de respect mutuel.

On m'a reproché de manquer de respect et d'avoir fait perdre du temps en déposant un avis d'une motion. Je crois fermement que cette étude revêt une grande importance. J'ai choisi d'emprunter la voie de la moindre résistance pour en faire la proposition. Puis, j'ai donné avis d'une autre motion tout de suite après. Insinuer d'emblée que ma démarche est motivée par la haine... Je tiens donc à dire aux fins du compte rendu, aujourd'hui, que ces motions n'ont rien à voir avec la haine, mais qu'elles ont tout à voir avec les femmes.

Je vais en rester là.

Marilyn Gladu: Je propose que la séance soit levée.

[Français]

La présidente: Est-ce que tout le monde est d'accord pour lever la séance?

Des députées: D'accord.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>